Commission Locale d'Information du CNPE Bugey et IONISOS

Réunion plénière du 16 juin 2025

AIN 01 le Département

Ici, c'est l'Ain !

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil et préambule (Mr Jean Yves FLOCHON, Président de la C.L.I.)
2. Actualités
3. ASN : Bilan du contrôle 2024
4. Evénements d'exploitation
5. Retour sur l'exercice d'ampleur FARN qui se tiendra sur Bugey mi-mai
6. Présentation des modifications « Phase B » effectuées lors de l'ASR (Arrêt Simple Rechargement) de l'unité de production n°2
7. Présentation de l'ASNR
8. Bilan de l'année 2024 et actualités du site IONISOS
9. Bilan 2024 et Budget 2025 de la CLI

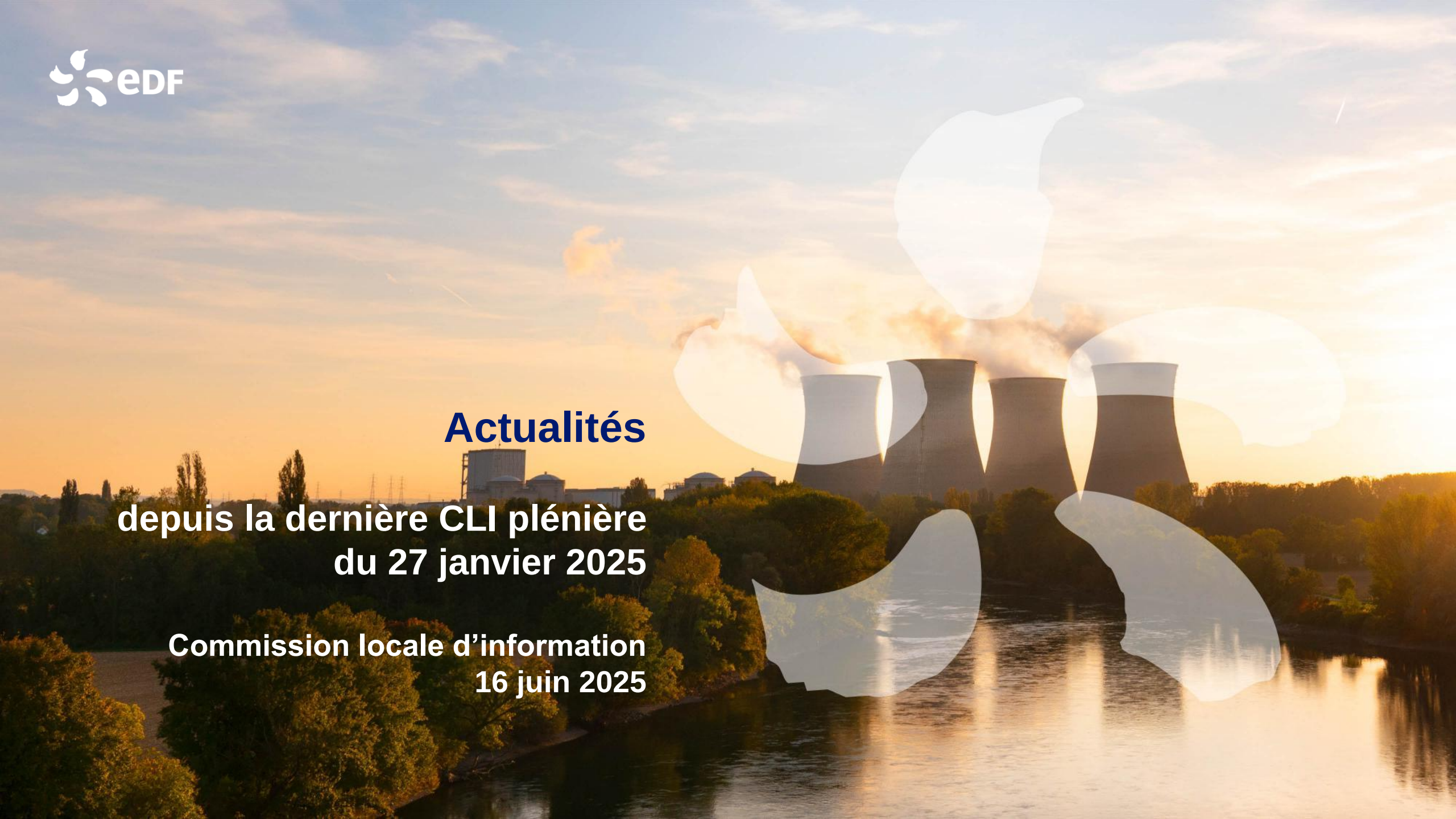

Actualités

depuis la dernière CLI plénière du 27 janvier 2025

Commission locale d'information
16 juin 2025

2025

Une année avec 3 arrêts pour simple rechargement dont 2 intégrants des modifications de la phase B

Campagne de maintenance 2025

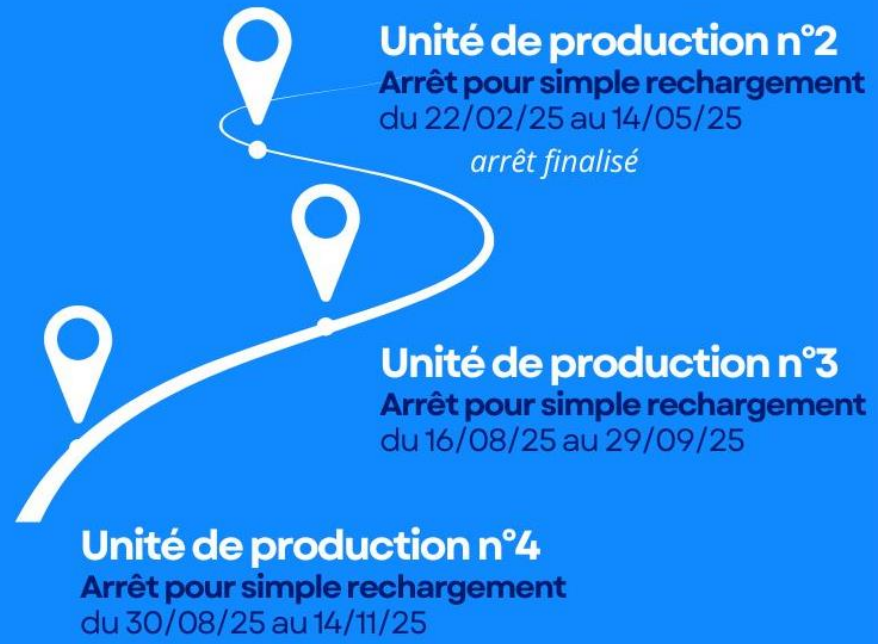

Le 13 février, participation à la **convention d’affaires de la région Auvergne Rhône-Alpes**

Emploi / Formation : la centrale s’engage pour l’attractivité de l’industrie nucléaire sur le territoire

3e édition de la Semaine des métiers du nucléaire : un programme riche pour promouvoir les métiers dans le secteur du nucléaire.

Participation au **Salon de l’Orientation et des Métiers d’Ambérieu-en-Bugey**

Participation à la **journée Portes Ouvertes du lycée Bérard d'Ambérieu et du centre de formation AFPMA.**

Emploi / Formation : la centrale s’engage pour l’attractivité de l’industrie nucléaire sur le territoire

Participation **au Forum de l'emploi et de l'alternance organisé par le Syndicat mixte du Parc industriel de la Plaine de l'Ain**

Participation au **Forum des métiers du nucléaire au collège Vaugelas**

Participation à la **soirée découverte des métiers du nucléaire en lien avec le Club des entreprises du Parc industriel de la Plaine de l’Ain**

Emploi / Formation : la centrale s’engage pour l’attractivité de l’industrie nucléaire sur le territoire

Participation à un **Jobdating organisé avec France Travail**

Concours Robotique First Tech :
les 2 équipes du lycée de la Côtière ont bénéficié tout au long du concours de conseils professionnels de salariés de la centrale dans la fabrication de leur robot.

Lancement des stages collectifs avec mi-mai la première semaine consacrée aux stades de 3e et mi-juin une seconde semaine dédiée aux stages collectifs de 2e

Le 28 avril, participation à la **réunion d'information sur la distribution des comprimés d'iode** organisée par la Préfecture de l'Isère en présence d'une cinquantaine de communes

Mobilité durable

La centrale a renouvelé son partenariat avec la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain autour du **nouveau dispositif de covoiturage** avec Covoit'ici et KAROS.

Du 21 au 24 mai, la centrale a participé à la **Fête de la Nature** en organisant de nombreuses visites, sensibilisations et animations à destination de ses salariés et du grand public.

Débat public sur le projet de construction de 2 réacteurs EPR2 à proximité de la centrale nucléaire du Bugey

Le débat public s'est terminé le 15 mai

- 1 500 contributions publiées sur la plateforme participative dont 129 questions posées, 764 avis et 567 commentaires.
- Près de 100 cahiers d'acteurs
- 25 000 visiteurs sur le site internet du débat

La restitution du compte rendu du débat aura lieu le 15 juillet à 18h30 en visioconférence.

Exploitation d'ICEDA

Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés

➢ Conformément au programme industriel de l'année 2025 d'ICEDA :

- 🎯 Le conditionnement de déchets d'exploitation provenant de la centrale de Fessenheim est en cours ;
- 🎯 Les déchets d'exploitation provenant de la centrale de Cruas et les déchets provenant du démantèlement des internes de cuve de la centrale de Creys-Malville seront conditionnés au 2nd semestre 2025.

⇨ **Avancement de la production de colis au 15/06/2025 : 40 colis fabriqués** et entreposés dont 34 issus de la centrale de Chooz A et 6 issus de la centrale de Fessenheim qui seront transférés au centre de stockage géologique profond CIGEO après sa mise en service.

➢ Les autorisations réglementaires attendues au 1er semestre 2025 et présentées en CLI de janvier 2025 ont été délivrées (autorisation de conditionnement, Décret d'Autorisation de Création, autorisation de créer une ICPE - base de maintenance des emballages de transport)

DEMANTELEMENT DE BUGEY 1

Poursuite du programme de travaux

1. Constructions neuves : de nouvelles fonctions support d'exploitation

➢ **Nouvelle Station d'Entreposage des Effluents**

✅ Travaux réalisés : Bâtiment et installation électromécanique terminés
➡️ Travaux en cours : Essais de mise en service
🎯 Mise en service industrielle : T3-2025

➢ **Nouvel atelier de conditionnement des déchets**

✅ Travaux réalisés : Montage des murs, des charpentes et du pont de l'atelier
➡️ Travaux en cours : Montage des cloisons intérieures et des protections coupe - feu
🎯 Fin de la construction de l'atelier : fin 2025

DEMANTELEMENT DE BUGEY 1

Poursuite du programme de travaux

2. Démolition des ouvrages conventionnels

➢ **Démolition de la Salle des Machines**

✅ Travaux réalisés : Démolition des locaux électriques. Désamiantage et construction d'un mur de soutènement en salle des machines

SOON Travaux à venir : Retrait des bétons marqués lors de l'exploitation

🎯 Démolition complète : à l'horizon 2026

3. Démantèlement d'équipements dans les locaux nucléaires

SOON Travaux en cours : Démantèlement de réseaux de ventilation

🎯 Fin des travaux : début 2026

Avant

Après

Merci

Annexes

ICEDA : Actualités

Evolution des autorisations d'ICEDA

- Signature le 20 février 2025 de la mise à jour de la décision de l'ASNR encadrant le **conditionnement en colis C1PG^{SP}** de déchets de moyenne activité à vie longue (après consultation du public en janvier 2025)
- Signature le 26 février 2025 du décret modifiant le **Décret d'Autorisation de Création** d'ICEDA afin d'autoriser le conditionnement par ICEDA des déchets de démantèlement de Fessenheim (déchets de même nature que ceux déjà autorisés)
- Signature le 27 mars 2025 de la décision de l'ASNR autorisant la **création par EDF d'une base de maintenance** des emballages de transport de déchets (après consultation du public en janvier 2025).

ASNR Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

BILAN DU CONTRÔLE EXERCE EN 2024

SUR LES SITES NUCLEAIRES DU BUGEY ET DE DAGNEUX

CLI du 16 juin 2025 – R.ESCOFFIER (ADJOINT AU CHEF DE LA DIVISION DE LYON)

01

BILAN CHIFFRÉ DU CONTRÔLE DE L'ASN SUR LES RÉACTEURS EN FONCTIONNEMENT

INSPECTIONS

27 INSPECTIONS RÉALISÉES SUR 33,5 JOURS

- Inspections liées aux arrêts de réacteurs : inspections préparation des arrêts, chantiers, redémarrage, requalification du circuit primaire principale, essais et intégration des modifications.

- Inspections concernant les équipements sous pression : Mise en œuvre des contrôle liés à la corrosion sous contraintes (CSC), maintenance des équipements sous pression nucléaires et service d'inspection reconnu.

- Inspections thématiques : Conduite normale, Conduite incidentelle et accidentelle, essais périodiques, moyens locaux de crise, respect des engagements, traitement des écarts, système électrique et de contrôle commande, incendie-explosion, génie civil, et management de la sûreté.

- Inspections sur l'environnement : déchets et légionelle amibes

- Une Inspection sur le transport

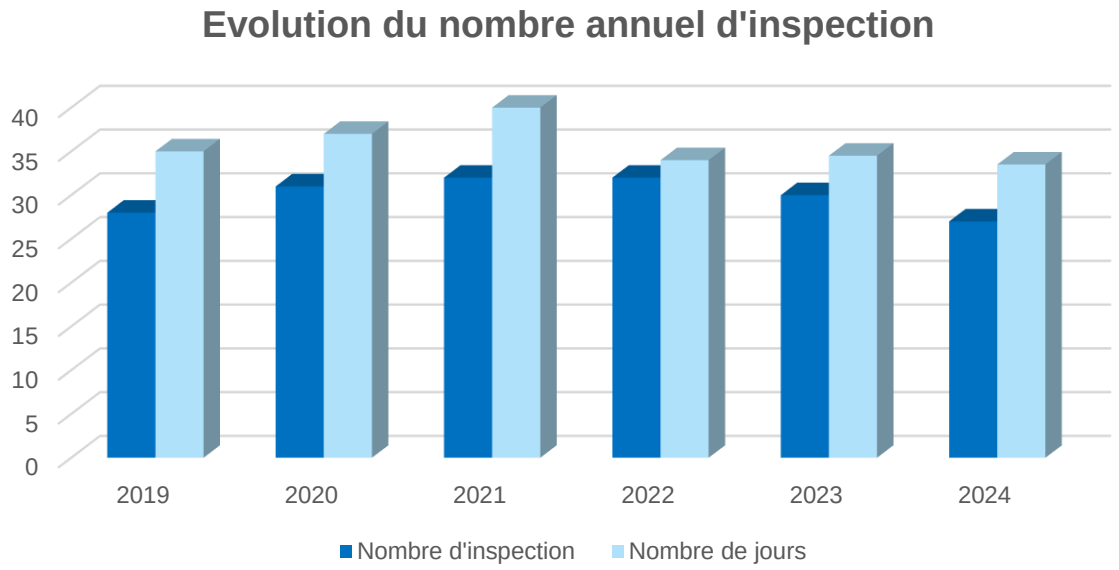

Déroulement satisfaisant des inspections.

Bonne préparation des inspections par EDF.

Délai et qualité des réponses globalement satisfaisants.

Toutes les lettres de suite d'inspection sont disponible sur ***asnr.fr***

EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

ANALYSE QUANTITATIVE

- 69 évènements significatifs pour la sûreté (6 de niveau INES 1)
- 9 évènements significatifs pour la radioprotection
- 2 évènements significatifs pour l'environnement

AVIS SUR LE PROCESSUS DE TRAITEMENT DES ÉVÉNEMENTS

- 4 événements ont été déclarés à la demande de l'ASN concernant la visite décennale du réacteur 3
- Les déclarations et les rapports d'évènement sont transmis dans les délais
- La qualité des rapports d'analyse des événements est satisfaisante
- Le site est plus rigoureux et plus volontaire dans le processus de détection et de caractérisation des événements
- Certains événements sont issus d'un passif et démontrent plus une meilleure capacité du site à détecter les écarts présents qu'une dégradation de la sûreté.

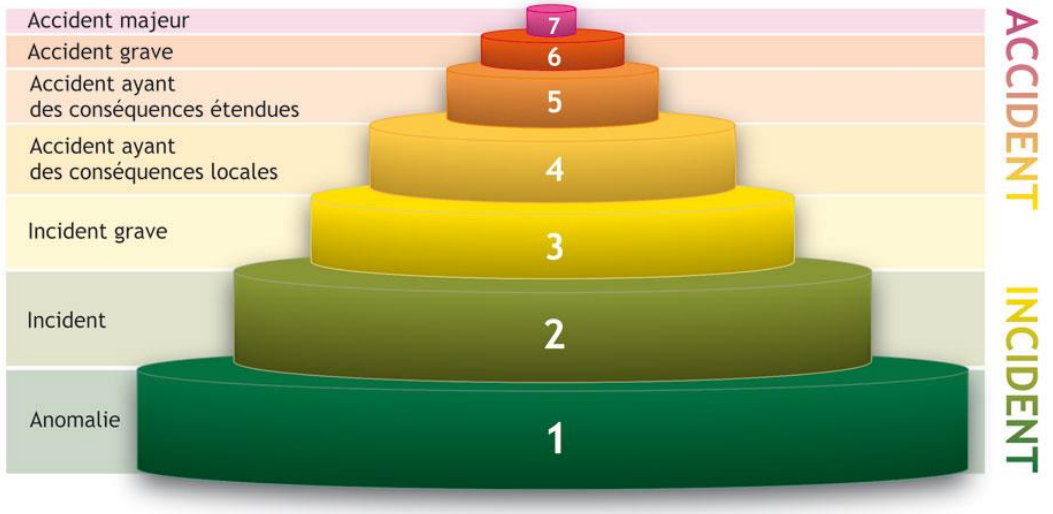

En dessous de l'échelle/niveau 0
Aucune importance du point de vue de la sûreté

L'ASNR considère que le processus de retour d'expérience est en amélioration.

La qualité des déclarations et des analyses est vue en progrès.

02

BILAN THEMATIQUE DU CONTRÔLE DE L'ASN SUR LES RÉACTEURS EN FONCTIONNEMENT

BILAN DU CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU BUGEY

Sûreté nucléaire

Les installations ont été exploitées et maintenues de façon **assez satisfaisante** dans le contexte d'**un programme industriel historiquement chargé**.

La mise en configuration des circuits (lignages), la gestion des essais périodiques et de requalification font l'objet depuis 2023 de plans d'amélioration qui doivent être poursuivis. Des événements liés à la préparation des activités d'exploitation ont mis en évidence des fragilités dans la mise en œuvre de l'organisation du site.

La 4ème visite décennale du réacteur 3, la dernière du site, a subi de nombreux aléas techniques dont le traitement a été *in fine* satisfaisant. A contrario, la visite périodique du réacteur 5 s'est déroulée de façon satisfaisante.

La tenue des installations, la démarche de prévention du risque d'introduction de corps migrant et la gestion du risque incendie sont des domaines dans lesquels l'ASN a relevé des améliorations par rapport aux années précédentes.

BILAN DU CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU BUGEY

Radioprotection des travailleurs

Les performances de la centrale pour la radioprotection des travailleurs sont en amélioration. L'inspection renforcée en octobre 2023 avait montré des lacunes et l'ASN a relevé en 2024 une dynamique d'amélioration, notamment sur la tenue des chantiers.

Si l'exposition des travailleurs est maîtrisée, l'ASNR note toujours des **fragilités en matière de culture de radioprotection des intervenants (franchissement des balisages ou contournement de règles).**

Des améliorations sont attendues dans le suivi des outils de mesure de la radioprotection mis à disposition des travailleurs ainsi que dans le balisage des zones contaminées ou risquant de l'être.

BILAN DU CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU BUGEY

Protection de l'environnement

Les performances de la centrale pour la protection de l'environnement se sont améliorées.

La **gestion des déchets** se maintient notamment à un niveau satisfaisant.

L'ASNR attend le traitement du retour d'expérience de deux événements d'inondation des galeries internes du site **et la mise en œuvre du plan d'action associé.**

Des problématiques d'inétanchéités de rétentions, ayant conduit en 2023 à rejets non maîtrisés sans atteinte à l'environnement, sont en attente de traitements pérennes. Les actions correctives engagées par le site sont régulièrement présentées à l'ASNR.

BILAN DU CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU BUGEY

Santé et sécurité au travail

L'ASNR considère que les résultats du site sont satisfaisants malgré le programme industriel chargé (4ème visite décennale du réacteur 3 et la visite périodique du réacteur 5).

Des actions appropriées ont été mises en place de manière réactive pour tenir compte de l'accidentologie au cours de l'année.

L'ASNR relève un point de vigilance vis-à-vis des risques liés aux activités de levage.

03

CONCLUSIONS

LE BILAN DU CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU BUGEY (RÉACTEURS 2, 3, 4 ET 5 EN FONCTIONNEMENT)

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

L'ASNR considère que les performances de la centrale nucléaire du Bugey en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement rejoignent l'appréciation générale que l'ASNR porte sur les centrales nucléaires d'EDF.

Pour 2025, l'ASN attend d'EDF :

- **La poursuite des actions engagées en vue de faire progresser la rigueur d'exploitation, la préparation des activités d'exploitation et le processus de réalisation des essais périodiques ;**
- **Le maintien des efforts observés dans le domaine de la radioprotection et l'amélioration de la culture de la radioprotection des intervenants ;**
- **La démonstration de la capacité du site à maîtriser, en toute sûreté, les activités de maintenance pendant les arrêts pour maintenance et rechargement de 2025.**

04

BILAN DU CONTRÔLE DE L'ASN SUR LES AUTRES INSTALLATIONS DU SITE (BUGEY 1, ICEDA, MIR)

BILAN 2024 DES AUTRES INSTALLATIONS DU SITE DU BUGEY (1/2)

BUGEY 1

- **3 inspections :**
  - Respect des engagements et transport interne
  - Surveillance des rejets et de l'environnement (inopinée)
  - Travaux de démantèlement
- **1 évènement significatif relatif à la radioprotection** (niveau 0) :
  - Contamination interne (alpha) d'un intervenant à la suite de la défaillance du dispositif autonome d'alimentation en air de sa tenue étanche
- **Actualités et travaux réalisés en 2024 :**
  - Achèvement des opérations de démantèlement des bâtiments, des équipements et des circuits non nécessaires aux opérations de démantèlement du caisson réacteur
  - Fin de la construction et essais de mise en service d'une nouvelle station de traitement des effluents

Les opérations de démantèlement du réacteur Bugey 1 se déroulent dans des conditions de sûreté et de radioprotection satisfaisantes. En matière de radioprotection des travailleurs, l'exploitant devra néanmoins poursuivre ses actions visant à maitriser le risque d'exposition interne par des radioéléments émetteurs alpha.

MIR :

- 1 inspection (visite générale) - aucun évènement significatif
- **Pas d'actualité notable en matière de sûreté ou de radioprotection, l'installation est exploitée de manière satisfaisante.**

BILAN 2024 DES AUTRES INSTALLATIONS DU SITE DU BUGEY (2/2)

ICEDA

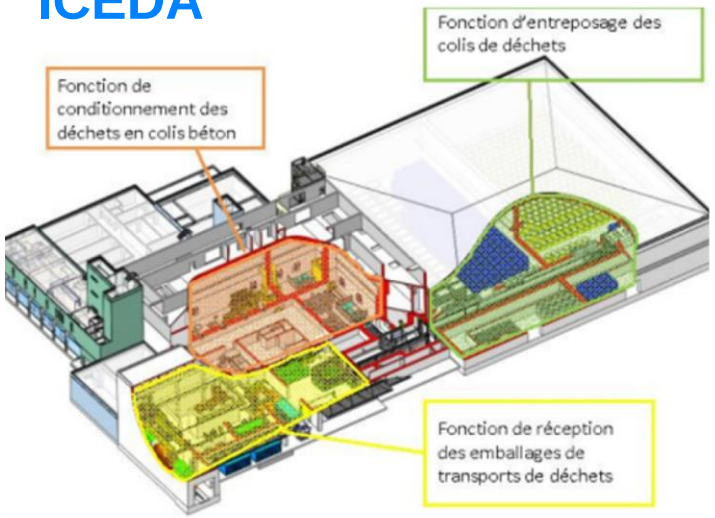

- **6 inspections :**
  - Respect des engagements et transport de substances radioactives
  - Gestion des écarts
  - Surveillance des rejets dans l'environnement (inopinée)
  - Confinement statique et dynamique
  - Conditionnement et gestion des déchets
  - Prévention, détection et traitement du risque de contrefaçons, falsifications et suspicions de fraudes

- **Evènement :** pas d'évènement significatif en 2024

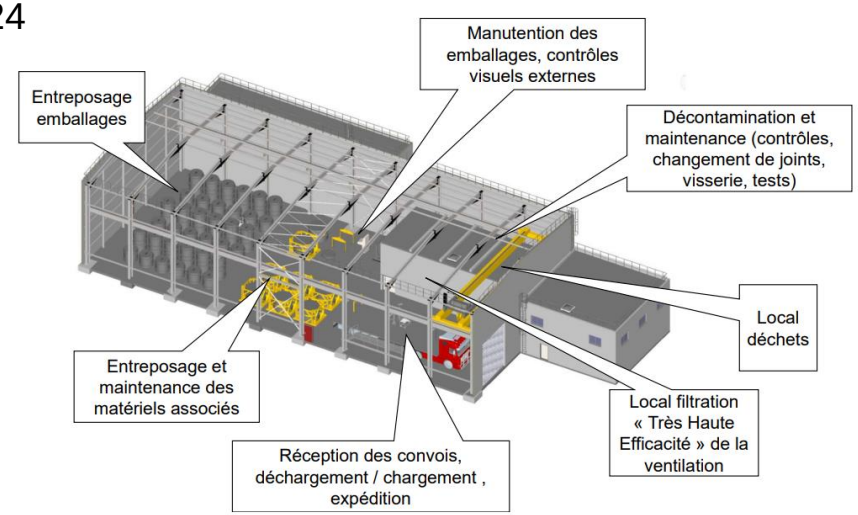

Actualités 2024 :

- **Aucune opération de production de colis de déchets en 2024** : année mise à profit pour la maintenance, la formation des opérateurs et la mise à jour du référentiel d'exploitation au regard du retour d'expérience des premières opérations d'exploitation
- **Procédure d'autorisation ICPE de la BAMET** (base de maintenance d'emballages de transport), un atelier chaud pour la maintenance des colis de transport utilisés pour ICEDA

  → Autorisation accordée le 27 mars 2025.

L'installation ICEDA est exploitée dans des conditions de sûreté et de radioprotection satisfaisantes. Dans le cadre de la reprise des opérations de production en 2025, l'exploitant devra s'assurer de maintenir ce bon niveau de qualité d'exploitation dans la durée.

05

BILAN DU CONTRÔLE DE L'ASN SUR L'INSTALLATION IONISOS

IONISOS – PRÉSENTATION DE L'INSTALLATION

- **1 inspection** (visite générale) :
  - Des améliorations constatées : recrutement d'un nouvel ingénieur sûreté, mise à jour de l'ensemble des protocole de contrôle des équipements importants pour la protection
  - Un important travail reste à réaliser pour mettre à jour et en conformité avec la réglementation INB le référentiel d'exploitation de l'installation
- **4 évènements significatifs pour la sûreté,** en lien avec le risque de dégradation des sources de haute activité :
  - Accrochage du porte sources sur un rail de guidage des nacelles
  - 3 évènements relatifs la qualité de l'eau des piscines de l'installation :
    - Dépassement du critère de conductivité de l'eau de la piscine « inox »
    - Défaillance de la pompe du système de traitement de l'eau de la piscine « inox »
    - Dépassement du taux de chlorures dans la piscine « béton »

- **Actualités :**
  - L'instruction de la demande d'autorisation associée à la construction d'un nouvel irradiateur sur le site est toujours en cours : à la suite d'un avis de l'expertise interne de l'ASNR (ex-IRSN), des demandes ont été adressées à IONISOS pour compléter son dossier
  - En décembre 2024, l'ASN a clos le réexamen périodique de l'installation, sur la base du rapport déposé par IONISOS en 2017

L'installation a présenté un niveau de sûreté opérationnelle globalement satisfaisant en 2024 au regard de ses enjeux.

L'exploitant doit néanmoins sans plus tarder finaliser la mise à jour du référentiel d'exploitation de l'installation à l'issue de son réexamen et la déclinaison opérationnelle des prescriptions de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base.

Suivez l'ASNR sur : Twitter Facebook LinkedIn YouTube

Evénements d'exploitation

depuis la dernière CLI plénière du 27 janvier 2025

Commission locale d'information
16 juin 2025

Déclaration d’un événement significatif de sûreté : non-respect des spécifications techniques d’exploitation relatives au niveau de puissance thermique de l’unité de production n°4

Dans le cadre d’un essai programmé le 5 avril 2025 pour l’unité n°4, des enregistreurs numériques sont branchés le 31 mars 2025 à différents endroits des installations pour permettre des analyses a posteriori des différents paramètres.

Le 31 mars 2025, la puissance affichée du réacteur est de 99%. La puissance est remontée à 100% par les opérateurs.

Le 3 avril 2025, les équipes identifient une sous-estimation de la puissance affichée. Les analyses montrent que la pose de l’un des enregistreurs a généré ce dysfonctionnement.

Cette situation a conduit à un dépassement de 0,37% de la puissance thermique de fonctionnement autorisée durant 76 min, ce qui est un écart aux **spécifications techniques d’exploitation.**

Cet événement n’a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations.

En raison du non-respect des spécifications techniques d’exploitation, **la centrale a déclaré le 7 avril 2025 à l’ASNR un évènement significatif sûreté au niveau 1**.

A PROPOS

Les spécifications techniques d’exploitation sont un recueil de règles approuvées par l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l’installation. Elles prescrivent notamment la puissance thermique de fonctionnement des réacteurs.

Déclaration d’un événement significatif de sûreté de niveau 1 : indisponibilité simultanée des deux tambours filtrants de l’unité de production n°2

Le 11 avril 2025, les équipes procèdent au rechargement du combustible sur l’unité n°2, dans le cadre de son arrêt programmé pour maintenance.

En raison d’un aléa sur un boitier de commandes, les 2 pompes de lavage de l’unité n°2 ont été arrêtées, ce qui nous a conduit à considérer les **tambours filtrants** comme **indisponibles** par application du référentiel d’exploitation.

L’indisponibilité de ces matériels a duré 1h11 au maximum, sans interruption des opérations de chargement. La conduite à tenir prévue par les spécifications techniques d’exploitation demandant l’arrêt des manutentions du combustible n’a pas été respectée.

Les équipes de terrain ont pu remettre en service les pompes et retrouver un fonctionnement nominal.

Cet événement n’a pas eu de conséquences réelles sur la sûreté des installations, le refroidissement de l’unité étant toujours resté assuré.

En raison de l’indisponibilité du matériel et du non-respect a posteriori des spécifications techniques d’exploitation, **la centrale a déclaré le 16 avril 2025 à l’ASNR un évènement significatif sûreté au niveau 1**.

A PROPOS

Chaque unité de production d’une centrale nucléaire prélève de l’eau dans une source froide afin de garantir le refroidissement de l’installation. Cette eau est filtrée par des tambours filtrants, complétés de 2 pompes de lavage qui viennent nettoyer ces tambours.

Sur une centrale nucléaire, toute indisponibilité d’un matériel donne lieu à la pose d’un événement impliquant une conduite à tenir assortie d’un délai de mise en œuvre à respecter.
Dans cette situation, les spécifications techniques d’exploitation prévoient l’interruption des manutentions de combustible sous une heure.

Déclaration d’un événement significatif environnement : dépassement du seuil de cumul annuel des émissions de fluide frigorigène

Le 11 mars 2025, les équipes de la centrale détectent une perte de **fluide frigorigène** lors d’un contrôle sur un groupe froid. Cette perte de fluide, ajoutée aux précédentes émissions comptabilisées sur le site, a conduit au dépassement du seuil de cumul annuel des émissions de fluides frigorigènes qui a atteint 118,68 kg le 11 mars 2025.

La règlementation en vigueur prévoit la déclaration d’un événement significatif pour l’environnement lorsque le seuil de 100 kg/an d’émission de fluide frigorigène est atteint.

Cet événement n’a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, ni sur la santé des salariés.

Le cumul de fluide frigorigène émis au titre de l’année 2025 étant supérieur à 100kg/an, **la centrale du Bugey a déclaré un événement significatif environnement à l’ASNR le 13 mars 2025**.

A PROPOS

Dans une installation industrielle, les fluides frigorigènes sont utilisés dans les systèmes de production de froid. Ils permettent le refroidissement et la climatisation de différents matériels et locaux. Les opérations de contrôle et de maintenance réalisées régulièrement sur les groupes frigorifiques permettent de contrôler leur bon fonctionnement et l’absence d’émission de fluides frigorigènes.

Les émissions de fluides frigorigènes sont réglementées car elles contribuent à l’effet de serre.

Déclaration d’un événement significatif environnement : inétanchéité d’un circuit de maintien hors gel

Les équipes de la centrale identifient une inétanchéité du **système de maintien hors gel** dans un des réservoirs d’eau du Rhône. Ce réservoir fonctionnant en trop plein par débordement vers le Rhône via le canal de rejets, une partie de l’eau de ce circuit (conditionnée pour éviter la corrosion) a donc pu s’écouler dans le Rhône.

L’isolement du circuit a permis de confirmer la localisation de l'inétanchéité et stopper le transfert de fluide du système de maintien hors gel vers le réservoir.

Cet évènement n’a entrainé aucun dépassement de seuil réglementaire de notre arrêté de rejets et n’a eu aucune conséquence réelle sur l’environnement ou la santé des personnes.

La centrale du Bugey a déclaré un événement significatif environnement le 13 mars 2025 à l’ASNR.

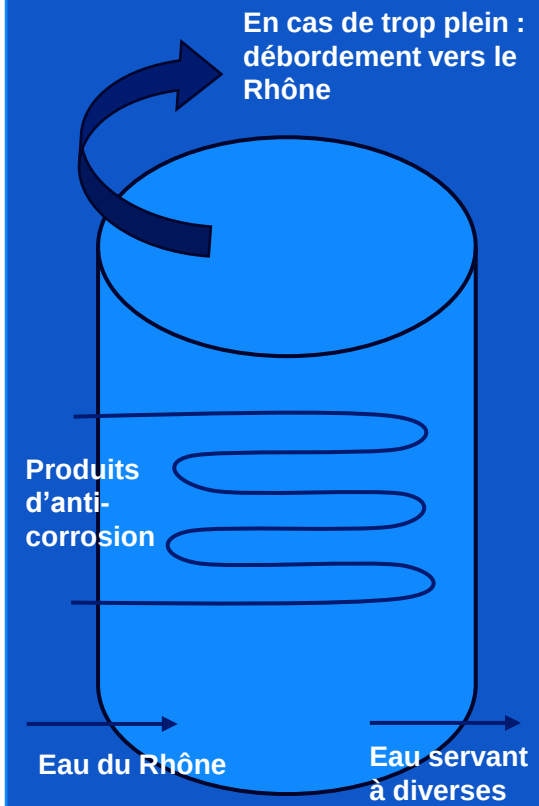

A PROPOS

Sur une centrale nucléaire, des réservoirs d’eau du Rhône filtrée sont stockés en extérieur pour différents usages.
Afin de maintenir l’usage de cette eau en période hivernale, ces réservoirs sont équipés d’un système de maintien hors gel qui fonctionne par échange de chaleur. Le fluide présent dans les tuyauteries de ce circuit de maintien hors gel est constitué d’eau déminéralisée dans laquelle des produits d’anti-corrosion (phosphate trisodique et ammoniaque) sont ajoutés de façon à limiter la corrosion de ce circuit.

Merci

Retour sur l’exercice d’ampleur de la FARN du 12 au 16 mai

Commission locale d’information
16 juin 2025

Sommaire

1. Présentation de la Force d’Action Rapide du Nucléaire

2. Les missions de la FARN dans l’exercice de sûreté à la centrale du Bugey

1.

Présentation de la Force d’Action Rapide du Nucléaire

La Force d’Action Rapide du Nucléaire

- **4 bases régionales**
  Bugey, Civaux, Dampierre et Paluel
- **Créée en 2011 et pleinement opérationnelle en 2016**
- **300 salariés formés** à l’exploitation nucléaire et à l’intervention d’urgence
- **Intervention < 24h** après un accident si nécessaire

Les implantations de la FARN

Une équipe Nationale de Reconnaissance de la Direction de Crise à Saint-Denis (93)
- 5 équipes
- 3 équipiers par équipe

4 services régionaux
- 5 colonnes par site régional
- 14 équipiers par colonne

Une base nationale matériel Saint-Leu-d'Esserent (60)

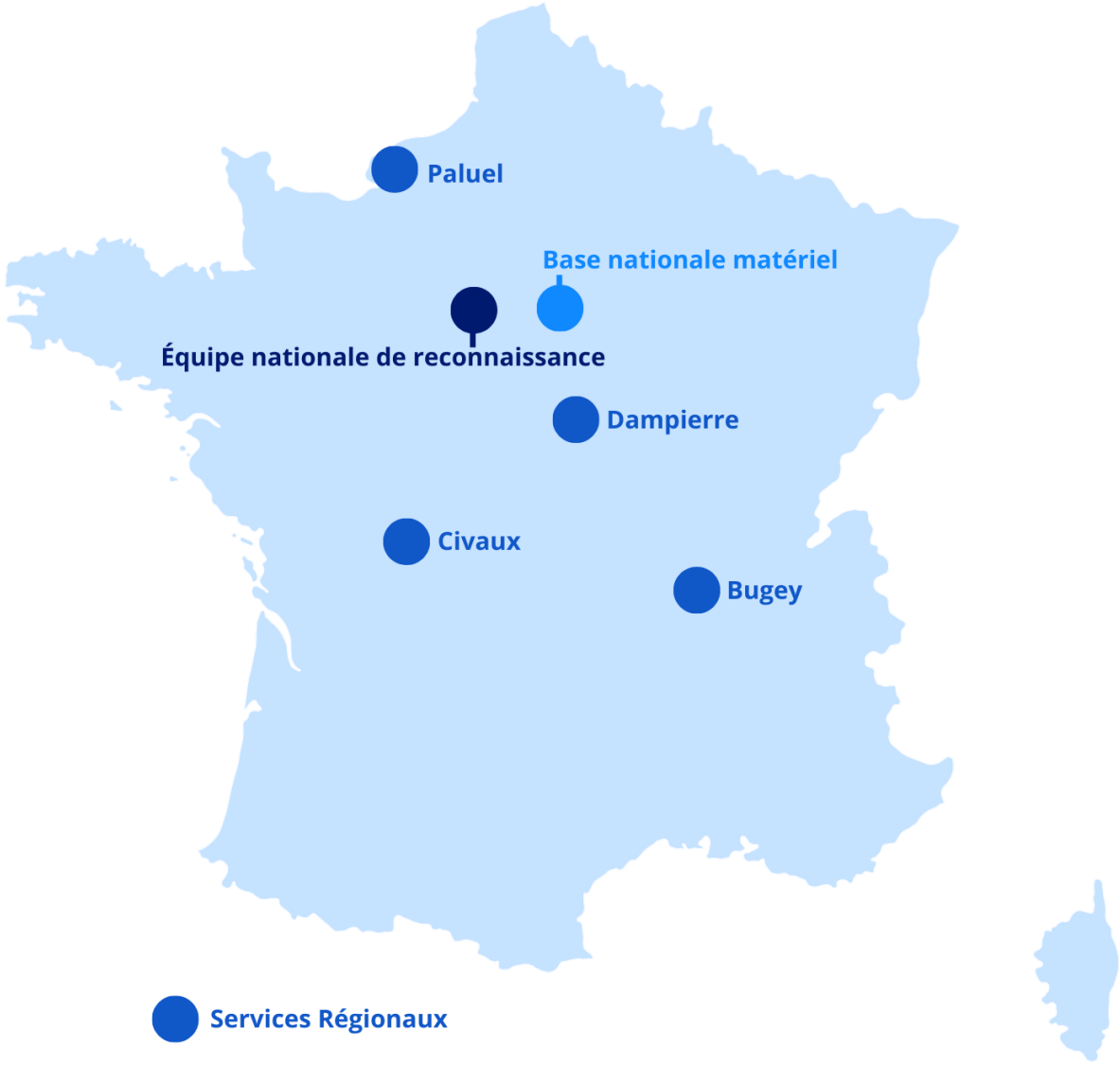

Les principes d’intervention de la FARN

- **Intervenir** dans les domaines de la conduite/exploitation, de la maintenance et de la logistique sur un site en situation d’accident **pour retrouver eau et électricité en moins de 24h,** avec un début d’intervention en 12h.

- **Disposer de moyens autonomes** pour éviter de solliciter les pouvoirs publics et/ou d’autres intervenants en situation de catastrophe.

- **Mobiliser en toutes circonstances** : disposer de moyens terrestres, fluviaux ou aériens ; une majorité des charges est inférieure à 3,5 tonnes pour être élingables sous hélicoptères.

Les moyens d’intervention de la FARN

Les partenaires de la FARN

AIRTELIS est une filiale de RTE experte en travaux aériens qui réalise des prestations d'héliportage.
Dans ses missions avec la FARN, Airtelis est en capacité d'effectuer le transport d'équipiers et l'héliportage de matériels (ex : groupes électrogènes, réservoirs de carburants...) quand les voies d'accès normales sont impraticables.

Le **Groupe d'INTervention Robotique sur Accidents (INTRA)** a pour mission de constituer, exploiter et maintenir une flotte d'engins robotisés téléopérés capables d'intervenir 24h sur 24h, à la place de l'homme, en cas d'accident nucléaire de grande ampleur dans les installations de ses trois entreprises membres : EDF, le CEA et Orano. Il intervient aux côtés de la FARN pour la réalisation de différentes missions : cartographie radiologique, repérage aérien par drone, manœuvre de vannes par un robot, etc.

2.

Les missions de la FARN dans l’exercice de sûreté à la centrale du Bugey

Les missions de la FARN
dans l’exercice de sûreté à la centrale nucléaire du Bugey

- **67ème exercice de la FARN** depuis sa création
- **Une intervention simultanément pour la première fois sur 2 sites** : le CNPE du Bugey et le site de Creys-Malville
- **59 équipiers** FARN mobilisés : une colonne de chacun des 4 services régionaux de la FARN, l’équipe de reconnaissance de la Direction de Crise et l’équipe d’organisation d’exercice
- **23 véhicules mobilisés**
- **De nombreux partenaires présents** : SDIS, PSPG, AIRTELIS, GIE INTRA

Les missions de la FARN
dans l’exercice de sûreté à la centrale nucléaire du Bugey

Objectifs :

- S’entraîner avec une colonne de chacun des 4 services régionaux, sous le commandement d’un poste de commandement FARN en coordination avec les équipes de la centrale du Bugey
- Mettre en œuvre la complémentarité des moyens : site / Plan d’Urgence Interne et moyens nationaux

Thématique :

- Secousses sismiques ressenties dans les régions du Bugey et de l’Isère
- Risque de rupture du barrage de Vouglans avec une vague submersive

Programme de la semaine

Lundi

Transit et arrivée des colonnes de Civaux, Dampierre, Paluel et Bugey

Dégagement d'itinéraires

Activation du poste de commandement

Installation d'un sas d'habillage / déshabillage en tenue d'intervention NRBC* en cas de risque de rejets radioactifs

** NRBC : Nucléaire, Radiologique, Bactériologique Chimique*

Mardi & mercredi

Différentes missions réalisées sur les 2 jours :

- avec la base arrière où se trouve le Poste de Commandement et les 4 colonnes
- Déploiement de dispositifs pour réalimenter le site en eau, air et électricité
- Déploiement des branchements pour le refroidissement de la piscine du bâtiment combustible nécessaire en cas de perte de la source de refroidissement
- Utilisation d'une barge et d'un hélicoptère pour acheminer du matériel et du personnel
- Utilisation du sas d'habillage et de déshabillage
- Missions complémentaires le mercredi en lien avec l'exercice de Plan d'Urgence Interne mené en parallèle à la centrale

Jeudi

Repli du matériel

Tous les jeudis, indépendamment de l'exercice : vérification de la présence et de l'état des moyens matériels (véhicules et tout autre matériel d'intervention)

Vendredi

Départ des colonnes vers leur site respectif

PROCESS
2FRB302C0

FARN - DAM
FARN - DAM
INTERVENTION

EDF
Directeur
d'exercice

INTERVENTION

FARN - BUC
aiRtelis
FARN

Merci

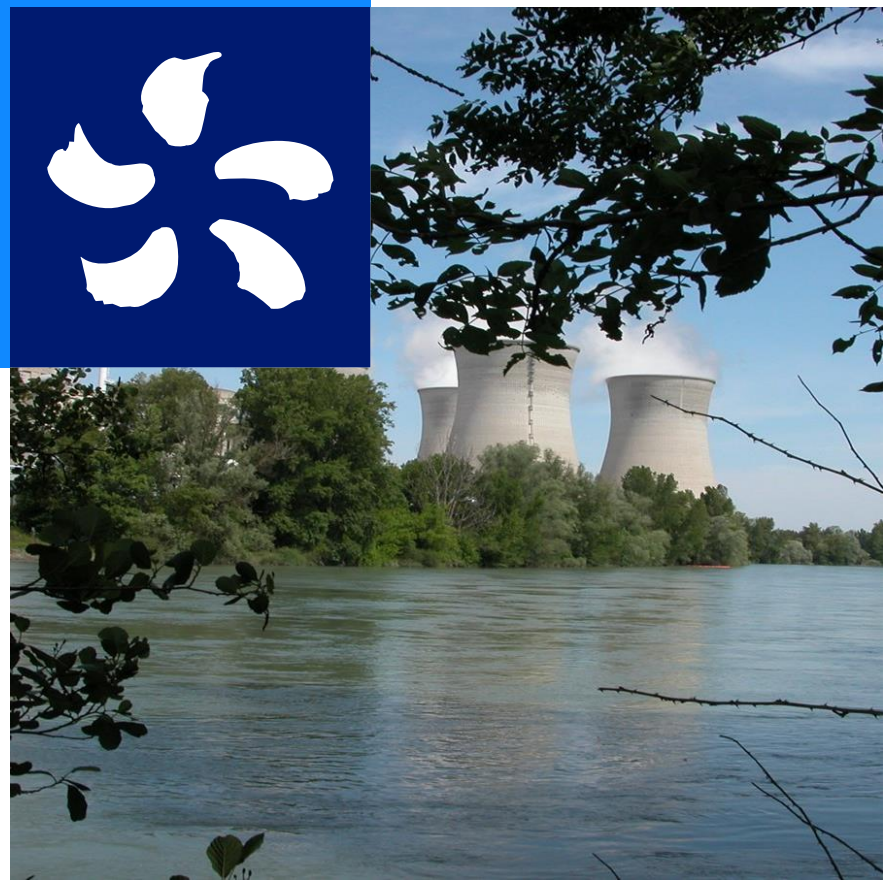

Annexes

Les moyens d'acheminement de la FARN

La Force d'action rapide du nucléaire (FARN) est capable d'intervenir, en moins de 24h, dans n'importe quel site nucléaire en France et en simultané sur l'ensemble des réacteurs d'un même site. Les quatre bases de Bugey, Civaux, Dampierre et Paluel sont pleinement opérationnelles et disposent d'importants moyens spécifiques.

avril 2011 — Création de la FARN

2015 — Dispositif pleinement opérationnel avec 4 bases régionales

300 professionnels du nucléaire formés à l'intervention d'urgence

3 jours — Autonomie logistique

LA FARN INTERVIENT DANS LE CAS DE SITUATIONS EXTRÊMES

- Le ou les réacteurs affectés par une agression
- Une destruction importante des infrastructures environnantes (accès au site)
- L'intervention impossible des équipes d'astreinte
- Un cumul des risques radiologiques/ chimiques (industries environnantes)

Plus de 45 camions spécialement équipés « haute motricité »

5 barges de franchissement de plans d'eau

18 véhicules légers « 4x4 »

La possibilité d'utiliser des moyens aéroportés

EDF

IDIX

EDF

Les moyens d'intervention de la FARN

EN CAS D'INTERVENTION, LA FARN PEUT :

- Transporter et connecter l'ensemble des moyens de réalimentation en eau, air et électricité de la FARN.
- Etablir le contact avec les équipes de conduite de la centrale.
- Participer aux actions prioritaires de conduite des installations.
- Appuyer ou relever si nécessaire les équipes du site en charge de la conduite des installations.
- Mettre en œuvre une « source froide mobile » afin de diversifier les systèmes de refroidissement existants.

10 semaines de formation / an pour chacun des 300 équipiers

5 à 6 exercices réalisés tous les ans

+ de 30 métiers représentés

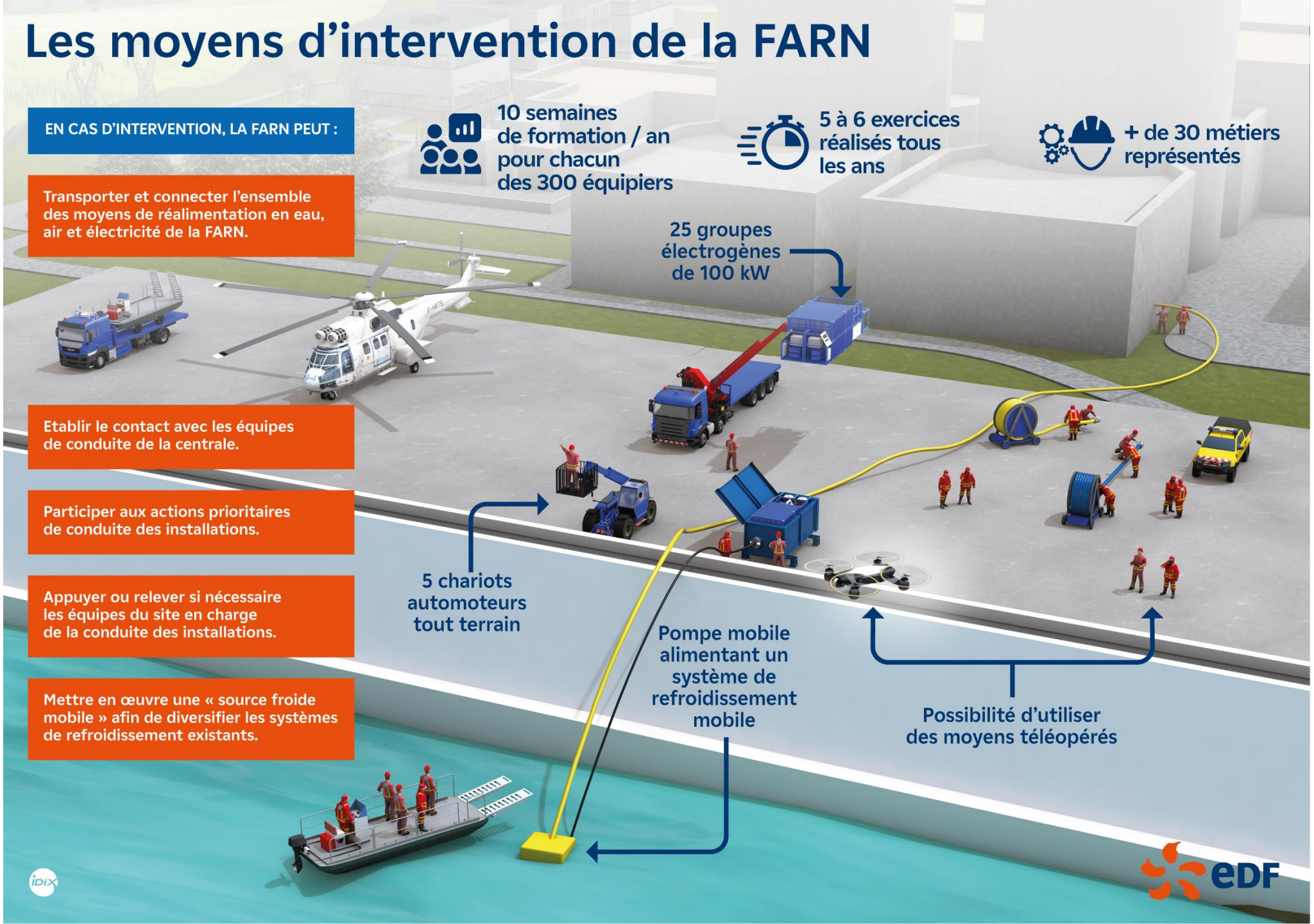

La composition d’une colonne d’intervention de la FARN

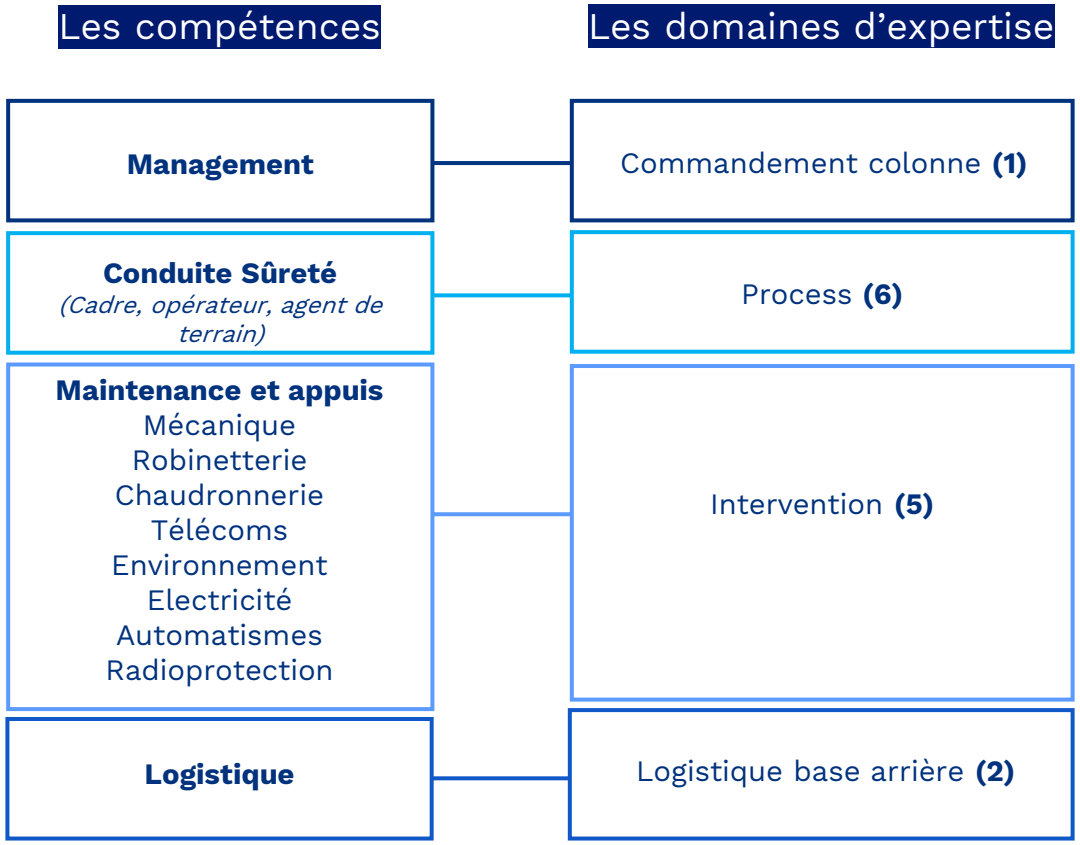

L’utilisation des **méthodes de la sécurité civile en intervention** pour savoir agir en milieu déstructuré :

- formation à la gestion opérationnelle de crise pour les encadrants
- 5 exercices par an sur site
- 1 exercice de cohésion par an avec 80% des effectifs
- 10 exercices de poste de commandement par an

Présentation des modifications « Phase B » effectuées lors de l'arrêt pour simple rechargement de l'unité de production n°2 du 22 février au 14 mai 2025

Commission locale d'information
16 juin 2025

Sommaire

1. Présentation des travaux de la Phase B

2. Les modifications Phase B effectuées durant l’arrêt pour simple rechargement de l’unité n°2

3. Programme industriel :
le calendrier de réalisation des travaux de la Phase B sur les 4 unités de production

1.

Présentation des travaux de la Phase B

Une nouvelle phase de travaux démarre

Le 4e réexamen périodique se poursuit avec une **nouvelle phase de travaux qui démarre cette année jusqu'en 2029**.

Ce programme de travaux est appelé « **Phase B** ».

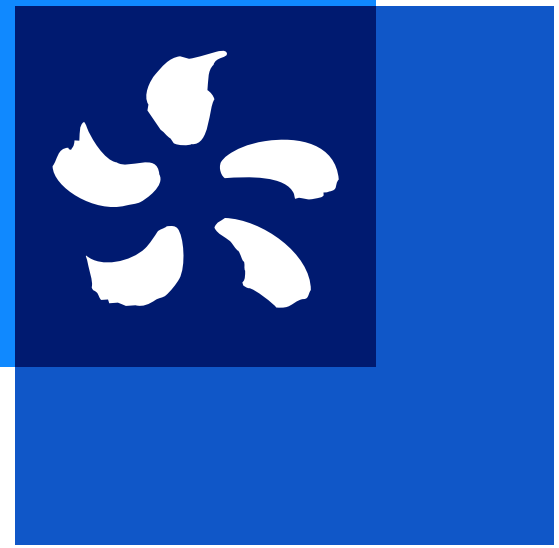

Les travaux appelés « Phase B »

Les actions de renforcement de la tenue aux agressions et d'augmentation des capacités en eau se poursuivent :

- Augmentation du niveau de **séisme** (renforts mécaniques & électriques)
- Prise en compte des **agressions climatiques** (grand chaud, tornade)
- Sécurisation de l'**alimentation en eau** des générateurs de vapeur

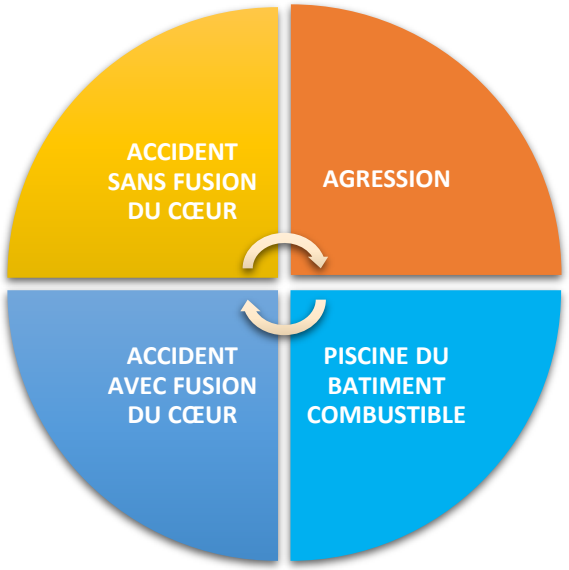

Concernant la gestion de l'eau, l'objectif est identique aux travaux de la phase A :
Augmenter les capacités en eau avec injection par l'extérieur sans entrer dans le bâtiment réacteur.

2.

Les modifications Phase B effectuées durant l’arrêt pour simple rechargement de l’unité n°2

Réévaluation des niveaux de résistance aux séismes

- **Des moyens robustes au-delà des agressions du référentiel actuel** mis en place destinés à la prévention des accidents graves.
- **Certains équipements existants modifiés pour renforcer** encore plus leur tenue mécanique et le maintien de leurs fonctionnalités en cas de séisme.
- **De nouveaux matériels intégrés.**
- Le séisme dit « noyau dur » est un séisme qui peut se produire **1 fois tous les 20 000 ans**.

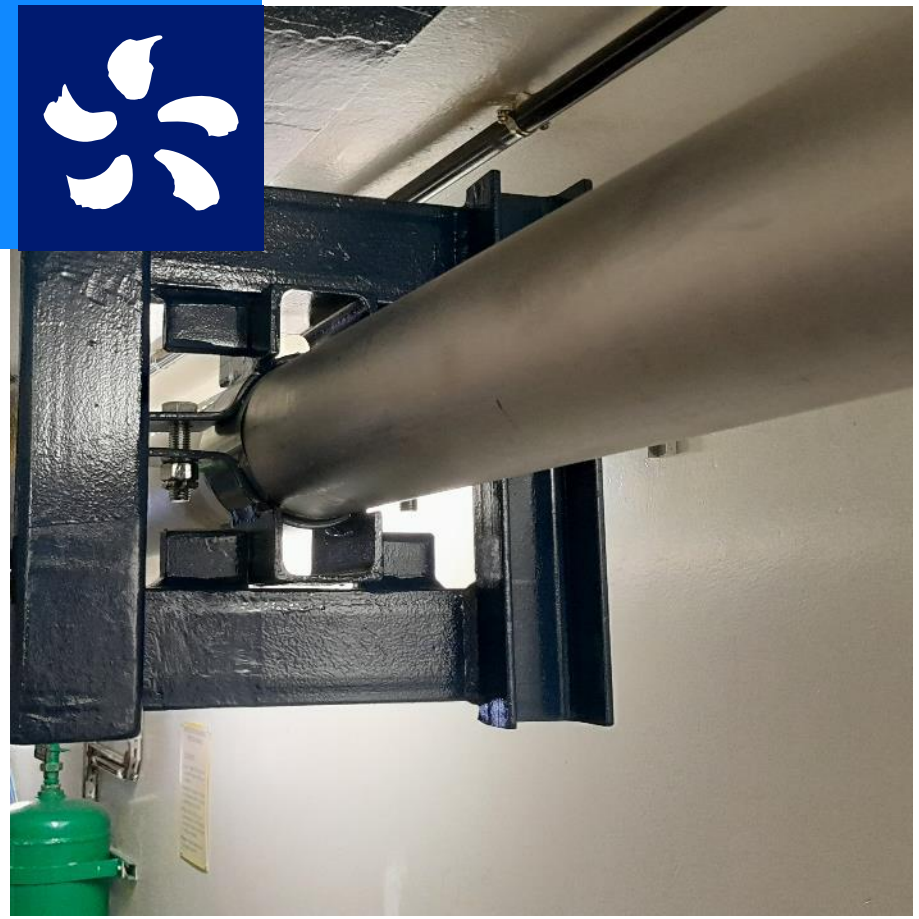

Renforts des tuyauteries dans le bâtiment réacteur

Renforts des chemins de câble

Protection contre les agressions climatiques

Les risques de projectiles durant la tornade peuvent avoir des conséquences sur la disponibilité de nombreux matériels.

- **Des moyens robustes mis en place au-delà des agressions du référentiel actuel** résistant à un niveau de tornade plus élevé.
- Des dispositifs permettant de **protéger les matériels** des effets de la tornade.

Après la canicule de 2003, EDF a développé un programme de modifications dit « grands chauds » sur ses installations afin de leur permettre de faire face aux évènements climatiques extrêmes.

- **Installation de système de réfrigération** sur des circuits de ventilation **et augmentation du débit des ventilations** pour maintenir une température adaptée à l'intérieur des bâtiments industriels.

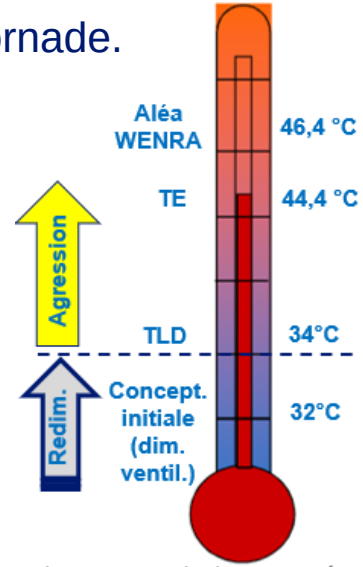

TLD : *température max sur les 30 prochaines années*
TE : *agression canicule*
WENRA : *agression climatique extrême pouvant se produire 1 fois tous les 10 000 ans*

Les niveaux tornade et grand chaud sont des niveaux qui peuvent se produire **1 fois tous les 10 000 ans.**

Brumisation des diesels grands chauds

Protection grands vents & tornades

Refroidissement en cas de fusion du cœur

- Cette modification permet de garantir **l'évacuation de la puissance résiduelle du réacteur** via les générateurs de vapeur et **l'évacuation de la puissance résiduelle des assemblages combustible** présents dans la piscine d'entreposage.

- Elle s'appuie sur une **alimentation en eau** par des puits de pompage en nappe et sur une **alimentation en électricité** par les diesels d'ultime secours.

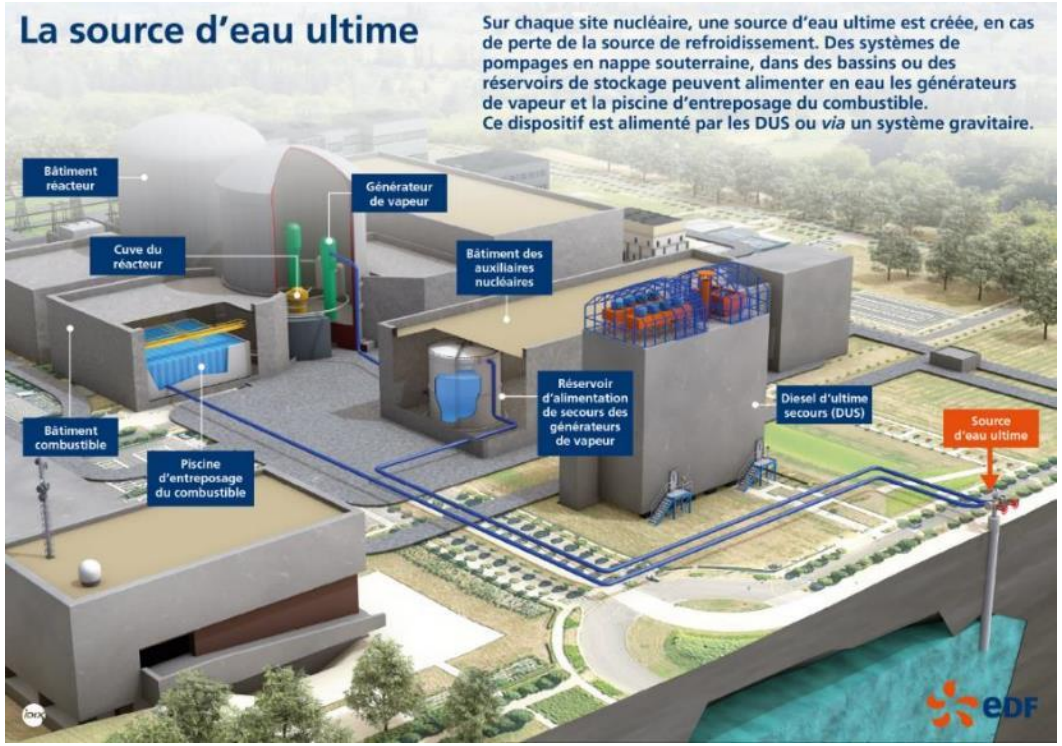

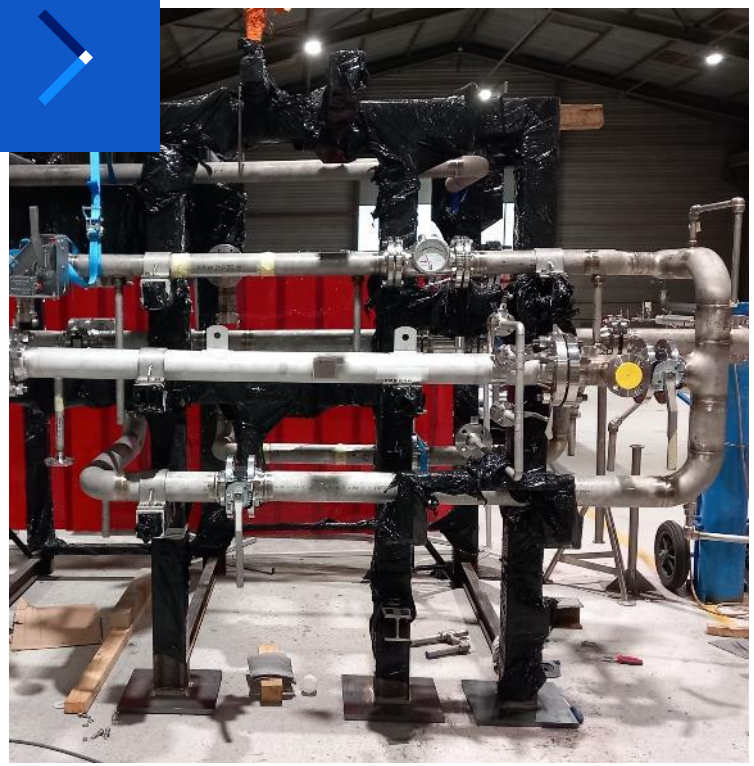

Poste de vannage

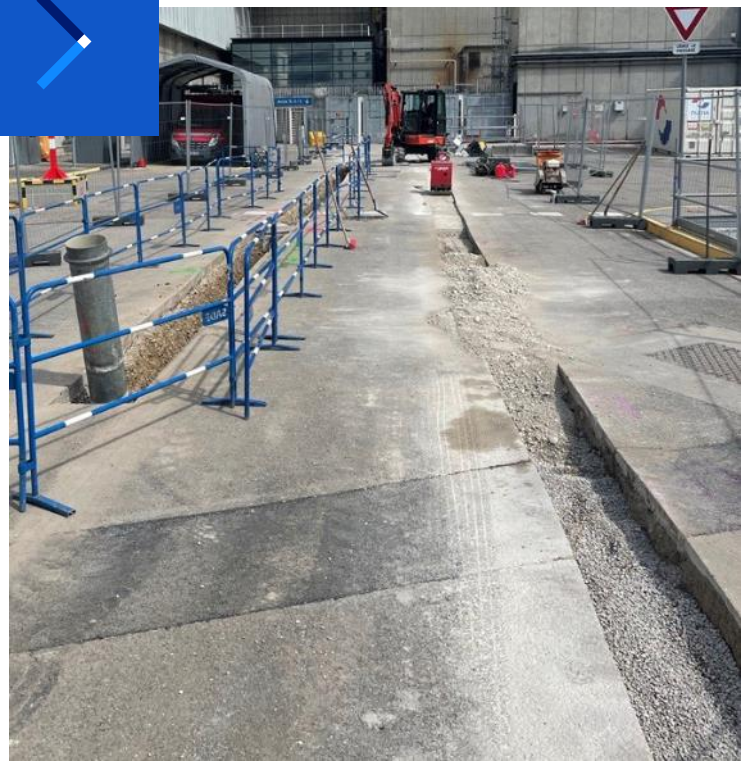

Voiries et Réseaux Divers

Bombonnes d’air en secours pour alimenter les vannes pneumatiques

Inverseur 6.6kV permettant de basculer sur l'alimentation de secours
(via les diesels d'ultime secours)

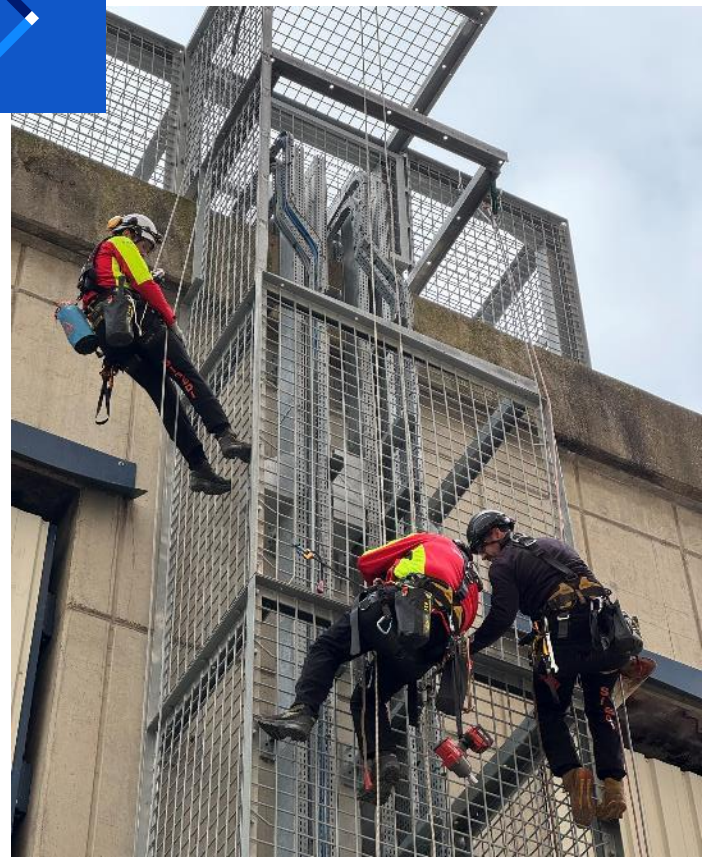

Renforcement des supports de l'alimentation de secours des générateurs de vapeur

3.

Programme industriel : le calendrier de réalisation des travaux de la Phase B sur les 4 unités de production

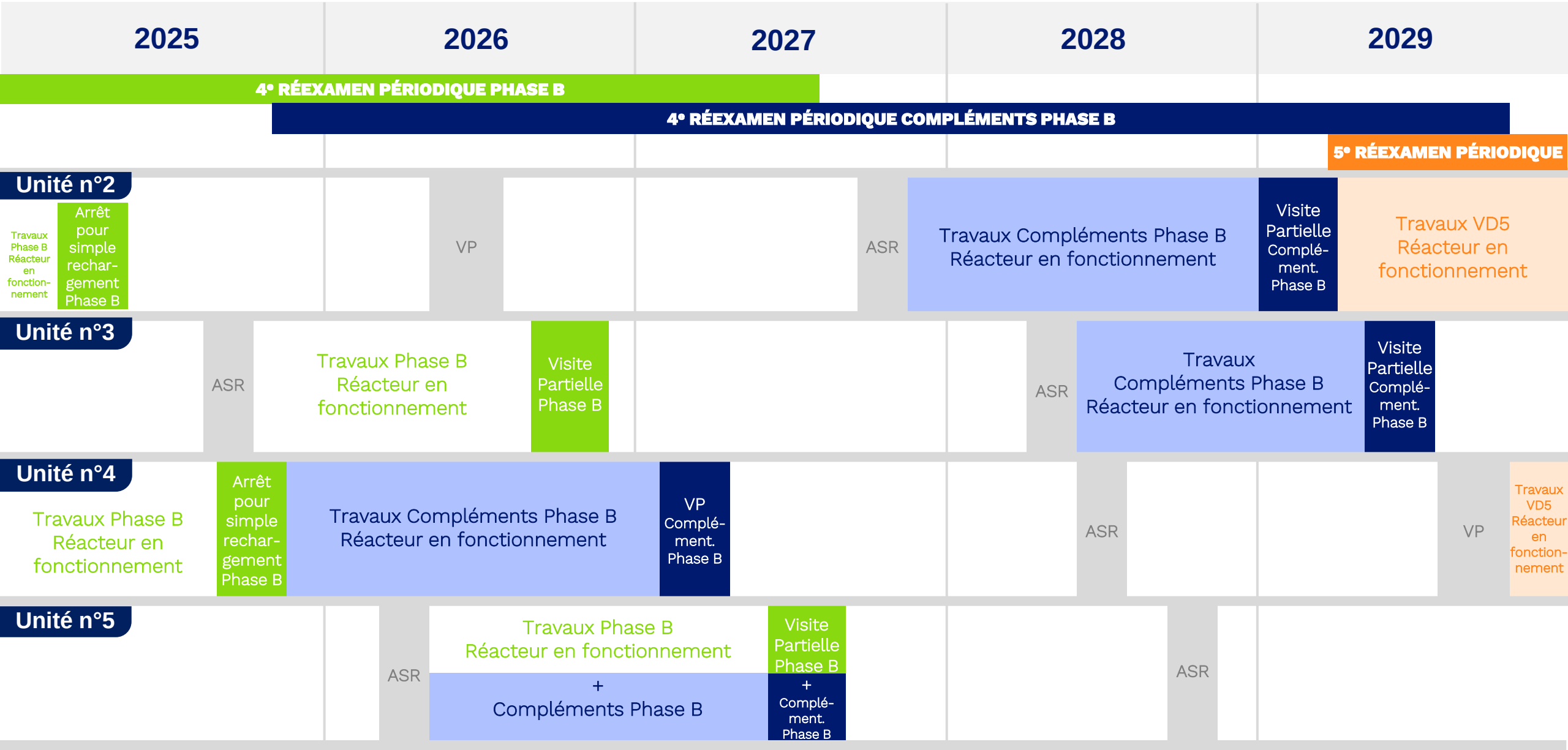
2025
2026
2027
2028
2029
4e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE PHASE B
4e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE COMPLÉMENTS PHASE B
5e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE
Unité n°2
Travaux Phase B Réacteur en fonction-nement
Arrêt pour simple rechar-gement Phase B
VP
ASR
Travaux Compléments Phase B Réacteur en fonctionnement
Visite Partielle Complé-ment. Phase B
Travaux VD5 Réacteur en fonctionnement
Unité n°3
ASR
Travaux Phase B Réacteur en fonctionnement
Visite Partielle Phase B
ASR
Travaux Compléments Phase B Réacteur en fonctionnement
Visite Partielle Complé-ment. Phase B
Unité n°4
Travaux Phase B Réacteur en fonctionnement
Arrêt pour simple rechar-gement Phase B
Travaux Compléments Phase B Réacteur en fonctionnement
VP Complé-ment. Phase B
ASR
VP
Travaux VD5 Réacteur en fonction-nement
Unité n°5
ASR
Travaux Phase B Réacteur en fonctionnement
+
Compléments Phase B
Visite Partielle Phase B
+
Complé-ment. Phase B
ASR

Merci

Annexes

Les travaux réalisés

Phase A = Visites décennales

Check-up complet en Visite Décennale

La visite décennale comprend :

- 3 **examens réglementaires** : le contrôle de la cuve du réacteur, l'épreuve hydraulique du circuit primaire, l'épreuve enceinte du bâtiment réacteur,
- **1 Examen de la Conformité** de l'installation pour contrôler le respect de l'ensemble des exigences techniques,
- 1 analyse des **Inconvénients**, →
- 1 analyse de la maîtrise du **vieillissement** et de l'obsolescence,
- L'intégration de **modifications matérielles (dispositions)** pour répondre au 4ème réexamen de sûreté.

REPRÉSENTATION DES INCONVÉNIENTS SELON LES PARTIES DE L'INSTALLATION
Source froide en circuit "fermé"

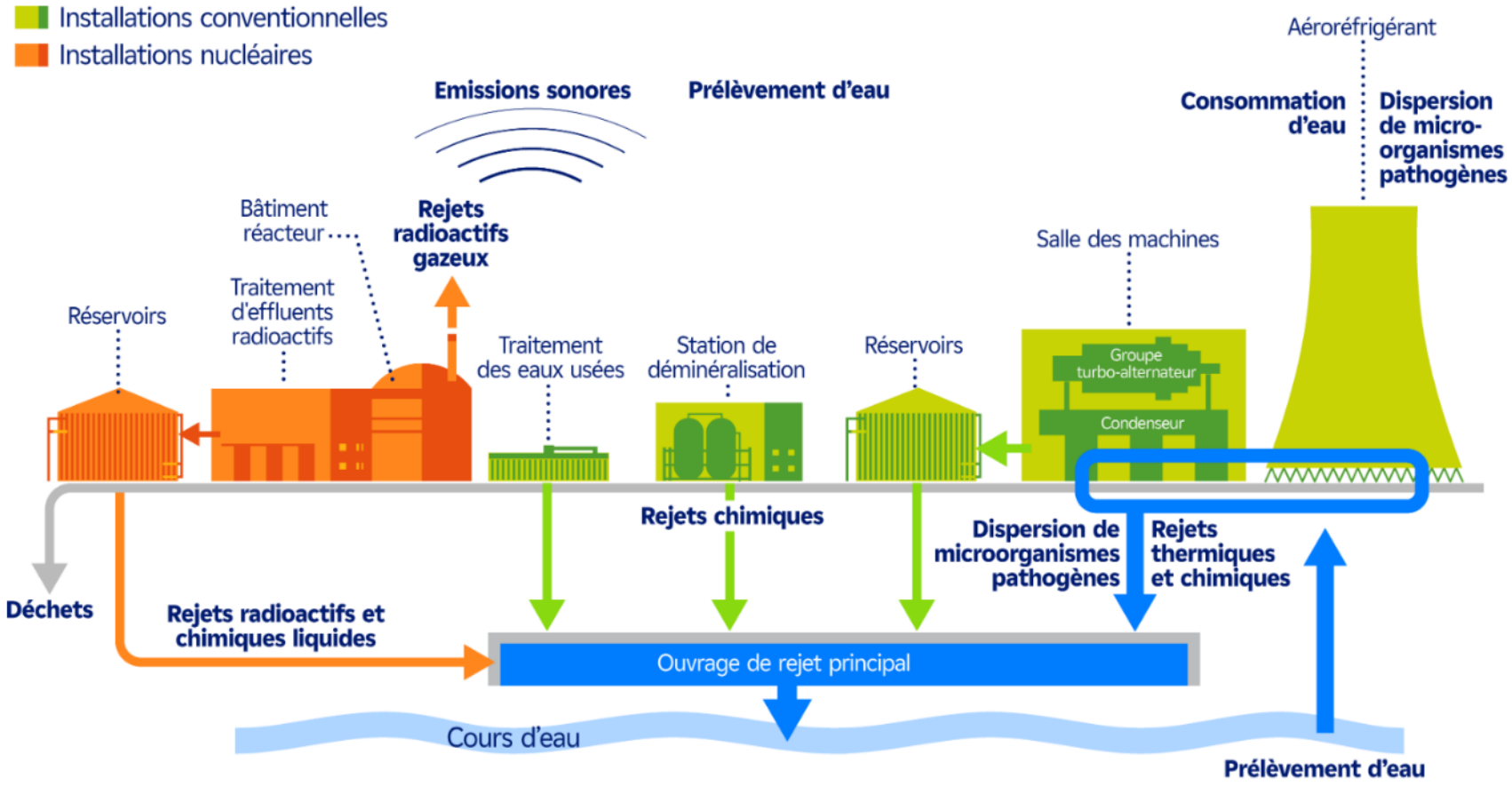

Les 4ème visites décennales ont été réalisées sur les unités 2, 3, 4 & 5 entre 2020-2024.

PRINCIPALES DISPOSITIONS REALISEES

- 3ème voie électrique noyau dur
- 3ème voie de refroidissement de la piscine combustible
- 3ème voie de refroidissement du bâtiment réacteur
- Modification corium

Quelques chiffres

- + de 25 000h de travaux de robinetterie
- 4 000 intervenants associés à l'arrêt décennal
- Env. 200 entreprises partenaires

Une centrale du Bugey
sûre, robuste, durable

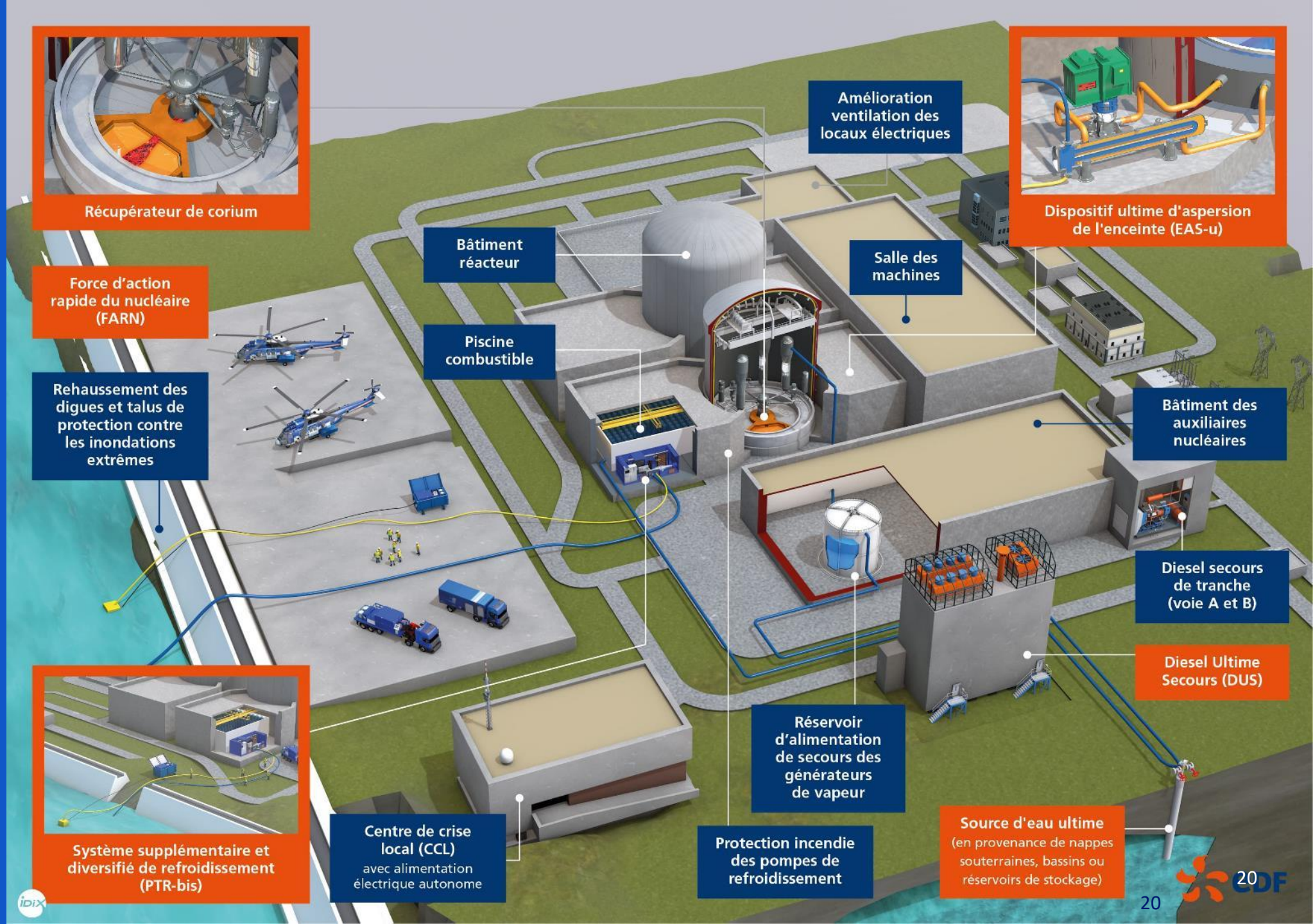

20

ASNR Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

UNE NOUVELLE AUTORITÉ

POUR LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET LA RADIOPROTECTION

CLI DU 16 JUIN 2025 – R.ESCOFFIER (ADJOINT AU CHEF DE LA DIVISION DE LYON)

L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE RADIOPROTECTION EST UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE CRÉÉE LE 1ER JANVIER 2025.

Sa création a été inscrite dans la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.

Elle rassemble les services de l'ASN et de l'IRSN en charge du contrôle et de l'expertise en matière de nucléaire civil.

LES MISSIONS DE L'ASNR

LE CONTROLE	LA RÉGLEMENTATION	L’EXPERTISE	LA RECHERCHE
L’ASNR contrôle les activités nucléaires civiles tant sur les aspects matériels qu’organisationnels et humains.	L'ASNR contribue à l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et en prenant des décisions réglementaires à caractère technique.	L’ASNR expertise la sûreté des installations nucléaires civiles, évalue les risques des rayonnements ionisants et assure une veille en matière de radioprotection.	L’ASNR définit des programmes de recherche pluridisciplinaires, menés en son sein ou en partenariat avec d'autres organismes de recherche français ou étrangers.

LES MISSIONS DE L'ASNR

EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE

En situation d'urgence radiologique, l'ASNR évalue la nature et la gravité de l'événement, son évolution, ses développements possibles, ainsi que les conséquences radiologiques avérées ou potentielles de la situation.

L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

L'ASNR informe le public de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France et participe à la mise en œuvre de la transparence en France.
Elle rend compte de son activité au Parlement.
L'ASNR permet à tout citoyen de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement, ainsi qu'à des projets de recherche.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE LA SÛRETÉ

L'ASNR propose une offre large de formations en sûreté nucléaire et radioprotection aux professionnels utilisant les rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité.
L'ASNR a pour mission de contribuer au développement d'une culture de radioprotection chez les citoyens.

NOS PRINCIPES D'ACTION

1 Indépendance et impartialité

Nous menons nos missions au service de la sûreté et de la radioprotection en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, des opérateurs et des intérêts privés.

2 Transparence et dialogue

Nous veillons à ce que les citoyens disposent d'une information claire et fiable sur les enjeux nucléaires et radiologiques.
Notre action s'inscrit dans une démarche continue d'échange, de dialogue et de participation de la société à l'élaboration de nos décisions ainsi qu'à nos activités d'expertise et de recherche.

3 Compétence et sens des responsabilités

Nos décisions s'appuient sur les connaissances scientifiques les plus récentes, l'expertise des meilleurs spécialistes, et le sens de la proportion aux enjeux.
La culture de sûreté et de radioprotection est au cœur de notre action.

4 Éthique, intégrité et rigueur

Nos actions sont guidées par des principes de rigueur et d'impartialité dans nos activités d'expertise et de contrôle, d'intégrité scientifique et d'éthique.

LES SITES DE L'ASNR

L'ASNR est répartie sur 20 sites à travers la France et en outre-mer

- Son siège est localisé à **Montrouge.**
- Ses sites principaux de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection se situent à **Fontenay-aux-Roses et Cadarache.**
- **Le Vésinet** est le site principal de la surveillance de l'environnement.
- Elle dispose également d'antennes d'expertise et de recherche à **Cherbourg, les Angles et Tahiti**.
- Elle dispose de **11 divisions territoriales** qui permettent d'exercer les missions de contrôle au plus près des installations nucléaires. Les implantations des divisions territoriales sont présentées sur la diapositive suivante.

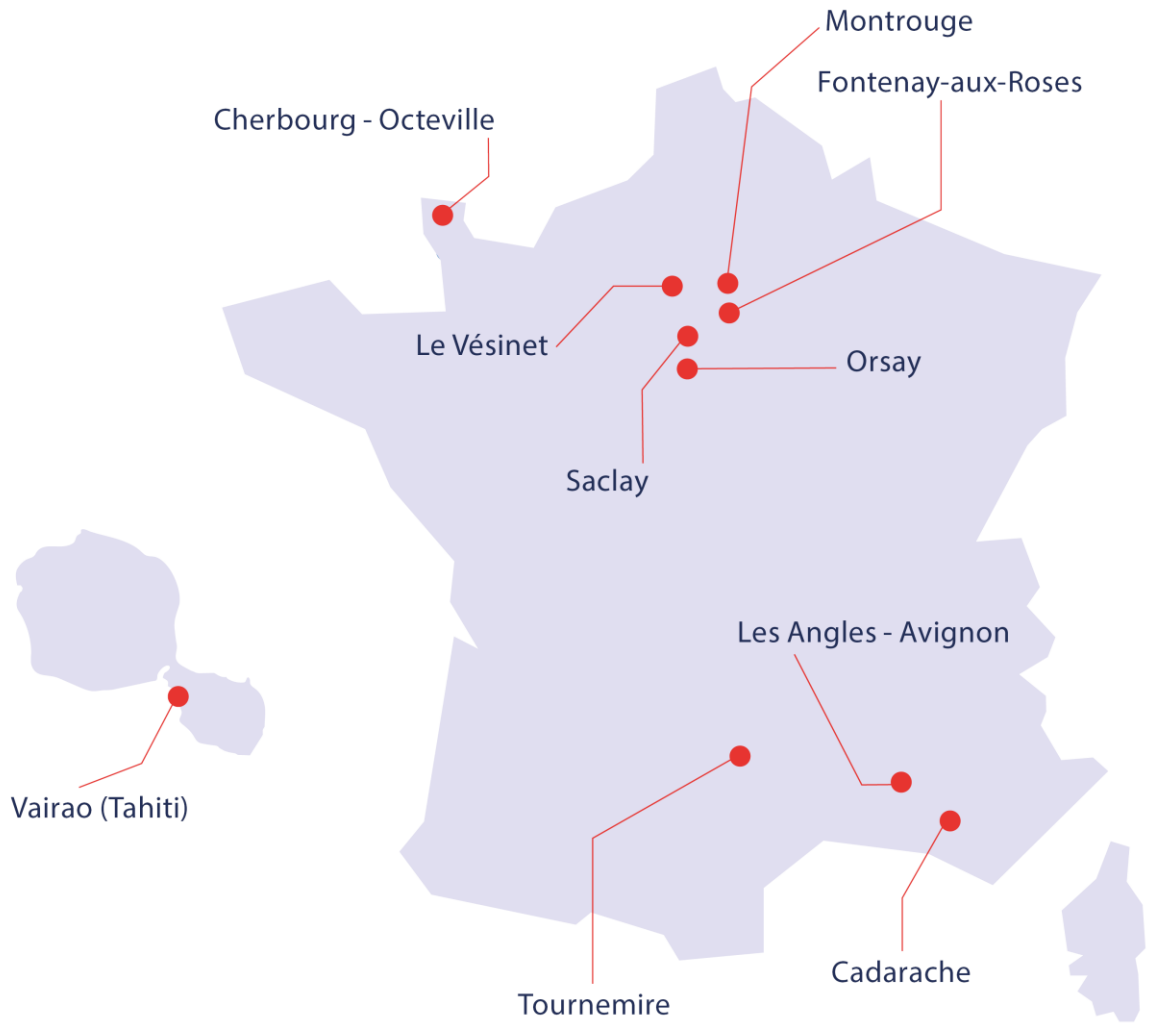

LES DIVISIONS TERRITORIALES

L'ASNR dispose de 11 divisions territoriales lui permettant d'exercer ses missions de contrôle sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements et régions d'outre-mer.

Plusieurs divisions de l'ASNR peuvent être amenées à intervenir de manière coordonnée dans une même région administrative.

- **Les divisions de Caen et Orléans** interviennent respectivement dans les régions **Bretagne et Ile-de-France** pour le contrôle des seules INB.
- **La division de Paris** intervient en **Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon.**
- **La divisions de Bordeaux** intervient dans la partie ouest de la région **Occitanie** et **la division de Marseille** dans la partie est.

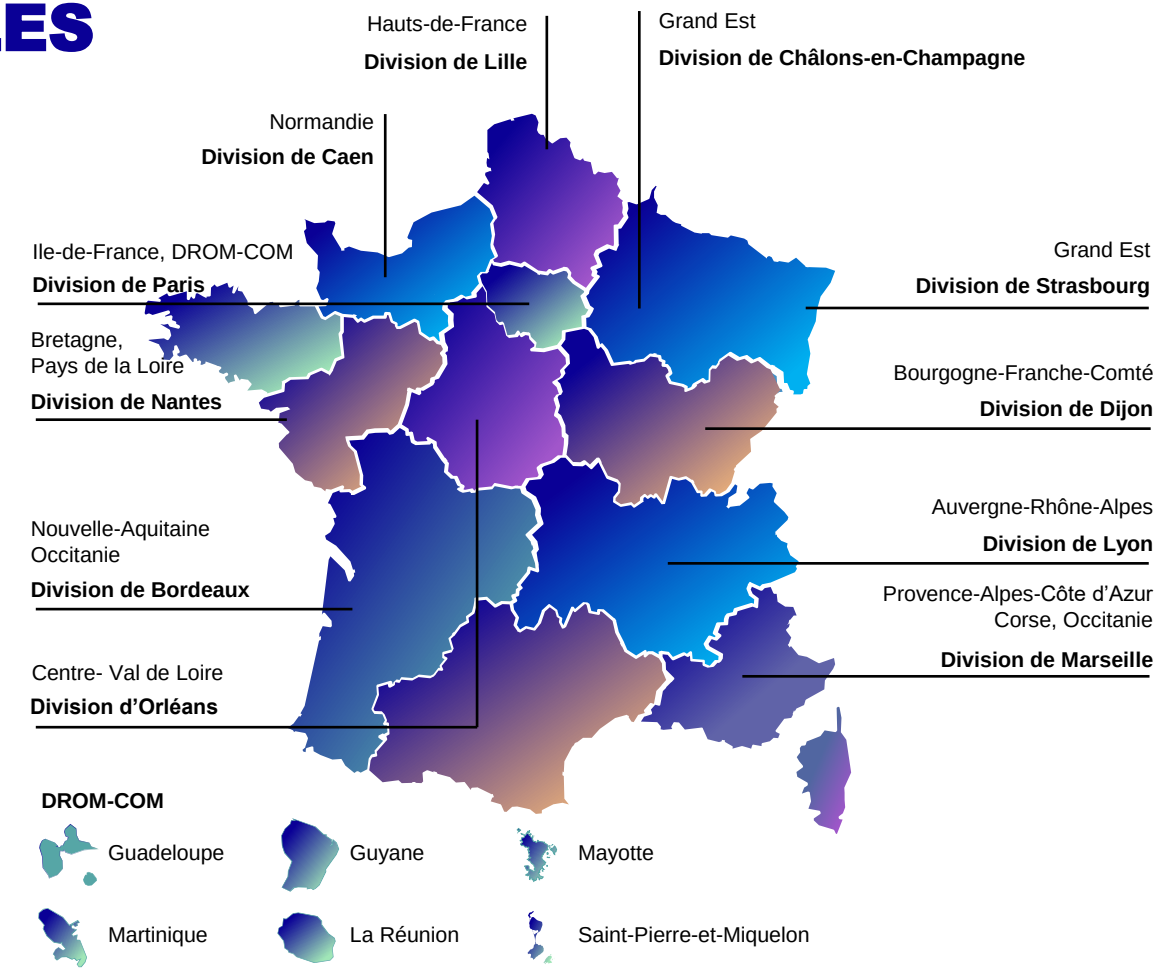

LE COLLÈGE

Pierre-Marie Abadie

Géraldine Pina

Olivier Dubois

Jean-Luc Lachaume

Stéphanie Guénot-Bresson

En tant qu'Autorité administrative indépendante, l'ASNR est dirigée par un collège de cinq commissaires.

Ses missions :

- Garantir l'indépendance de l'ASNR
- Définir la politique générale de l'Autorité en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection.
- Prendre les décisions majeures

PIERRE-MARIE ABADIE	Président du 13/11/2024 au 12/11/2030 désigné par le président de la République
GÉRALDINE PINA	Commissaire du 15/12/2020 au 09/12/2026 désignée par le président de la République
STÉPHANIE GUÉNOT BRESSON	Commissaire du 10/12/2023 au 09/12/2029 Désignée par le président de la République
OLIVIER DUBOIS	Commissaire du 29/01/2024 au 09/12/2029 désigné par le président du Sénat
JEAN-LUC LACHAUME	Commissaire du 21/12/2018 au 09/12/2026 désigné par le président de l'Assemblée nationale

5 membres nommés par décret

- Fonction à plein temps
- Mandat de 6 ans non renouvelable

CHIFFRES CLEFS

380 M€

Budget 2025
(incluant les recettes issues des activités de l’ASNR)

2 085

Personnels au 1er janvier 2025
de statuts public et privé

325

Inspecteurs

100

Doctorants
et post-doctorants

56

Docteurs d’État
ou personnes habilitées
à mener des recherches

LES AUTRES CHIFFRES CLEFS DE L'ASNR (EN 2024)

CONTRÔLE

1 813
Inspections

2 132
Décisions individuelles d'autorisation et d'enregistrement délivrées

32 086
Lettres de suite d'inspection disponibles sur *asnr.fr*

INTERNATIONAL

90
Accords de coopération ou projets bilatéraux

48
Pays concernés par ces accords

60
Accords de coopération ou projets multilatéraux

EXPERTISE

399
Livrables de l'IRSN rendus à l'ASN dont **179** avis d'expertise

22
Réunions plénières des groupes permanents d'experts

PATRIMOINE INTELLECTUEL

au 1er janvier 2025

37
Brevets français en vigueur (dont **9** en copropriété)

52
Brevets en vigueur à l'étranger

RECHERCHE

223
Publications répertoriées au JCR (*Journal Citation Reports*)

25
Thèses soutenues

Suivez l'ASNR sur : Twitter Facebook LinkedIn YouTube

Commission locale d'information

Ionisos Dagneux

16 juin 2025

IONISOS

Fournisseur européen de services industriels de stérilisation et de réticulation

NOS SERVICES :

Stérilisation

- Éliminer ou réduire la charge biologique des micro-organismes pathogènes et autres (par exemple, salmonelles, listeria, ...) ; stérilisation à froid

Réticulation

- Modifier les propriétés chimiques et les caractéristiques physiques des matériaux

Nous utilisons 4 technologies différentes

- Gamma : traitement par irradiation - ionisation
- Electrons (EB) : traitement par irradiation - ionisation
- Oxyde d'éthylène (OE) : traitement chimique
- Rayons X : traitement par irradiation - ionisation (2025)

IONISOS
Stérilisation / Décontamination

SEGMENTS CLÉS

- Dispositifs médicaux
- Pharmacie / vétérinaire
- Ingrédients actifs
- Matériel d'emballage
- Consommables de laboratoire
- Cosmétiques

Le site de Dagneux

2,2 Mci
d'activité en Co60 autorisée

Stérilisation industrielle
par irradiateur

24h/24
7j/7
49 semaine/an

Processus automatisé

38 personnes

ISO 9 001 : SM Qualité
ISO 14 001 : SM Environnement
ISO 11 137 : Stérilisation produits Santé
ISO 13 485 : SM Qualité – Industrie des dispositifs médicaux
ISO 45001: Management Santé sécurité
BPF : Bonnes Pratiques de Fabrication

IONISOS Dagneux
INB n°68

IONISOS Dagneux – INB n°68

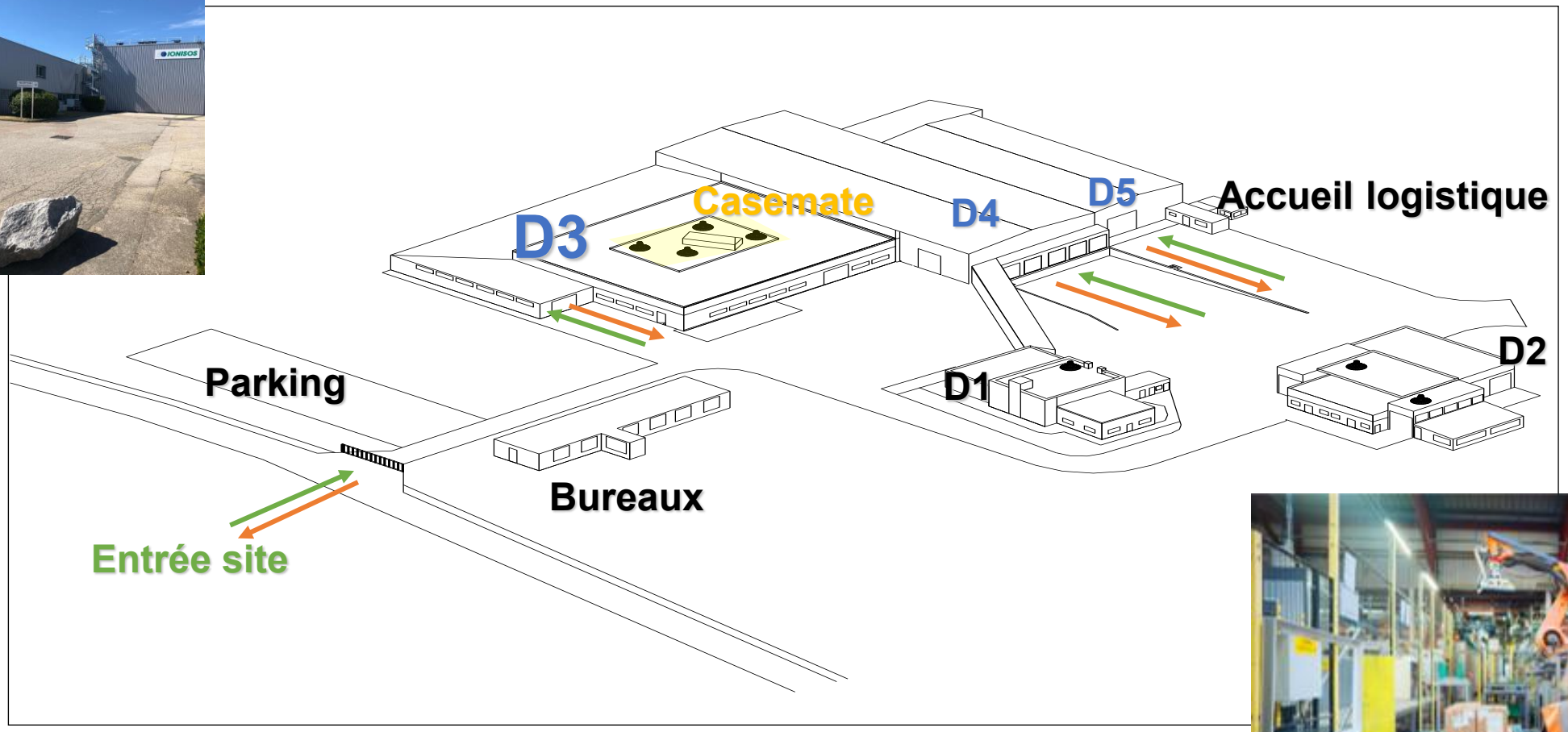

Dagneux est un site dit « gamma » ou « irradiateur industriel à cobalt 60 »

Source industrielle ^{60}Co
à double-enveloppe
en acier inox

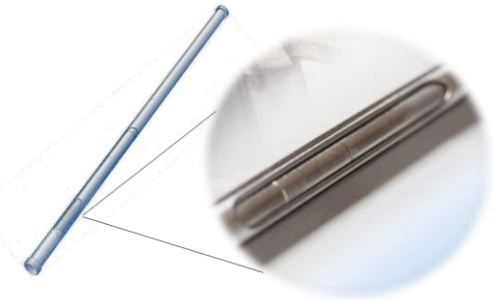

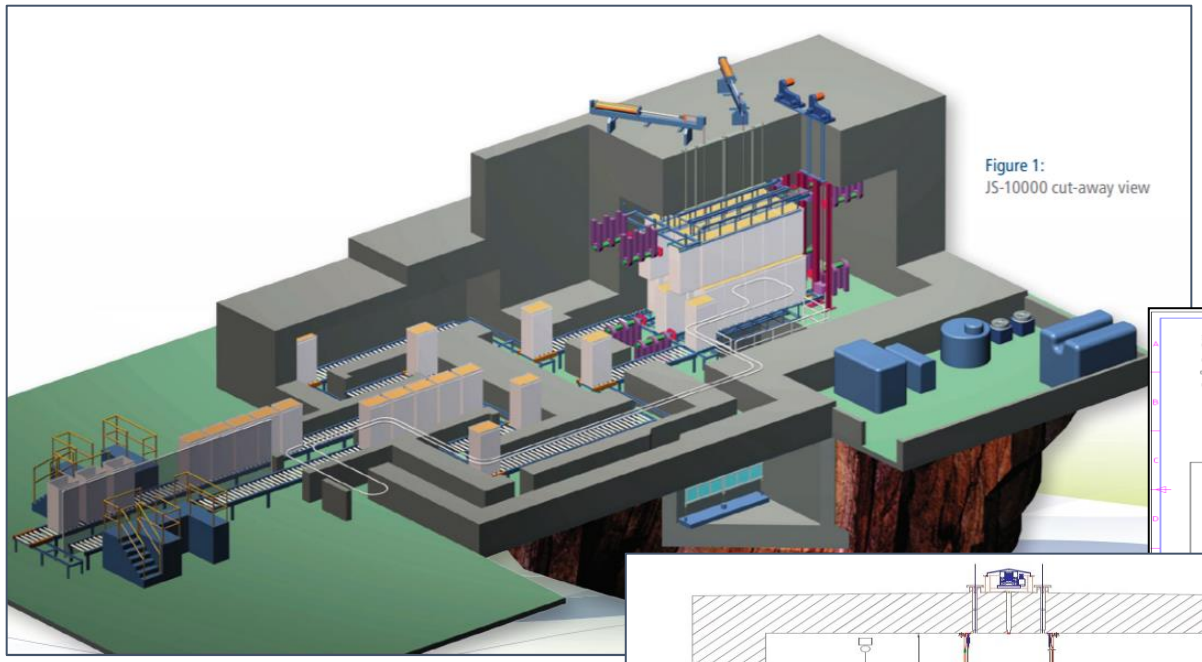

Figure 1:
JS-10000 cut-away view

Principe d'un Irradiateur Gamma

Les sources sont disposées sur un porte sources autour duquel sont acheminés les produits à traiter par un convoyeur automatique

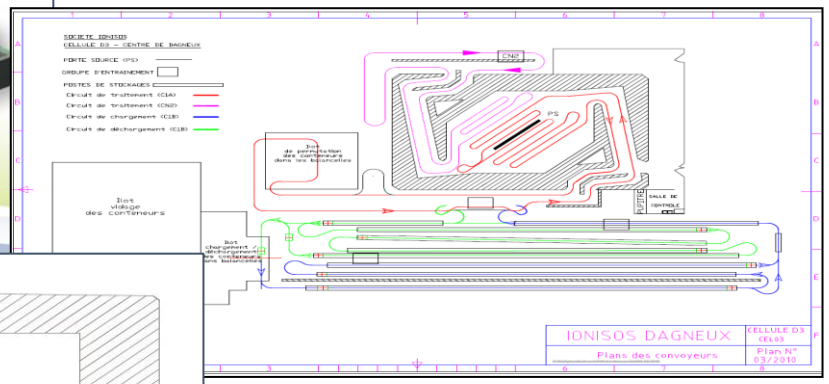

Disposition des sources
dans des modules

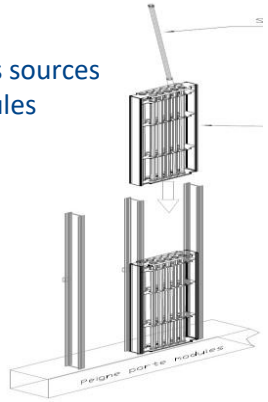

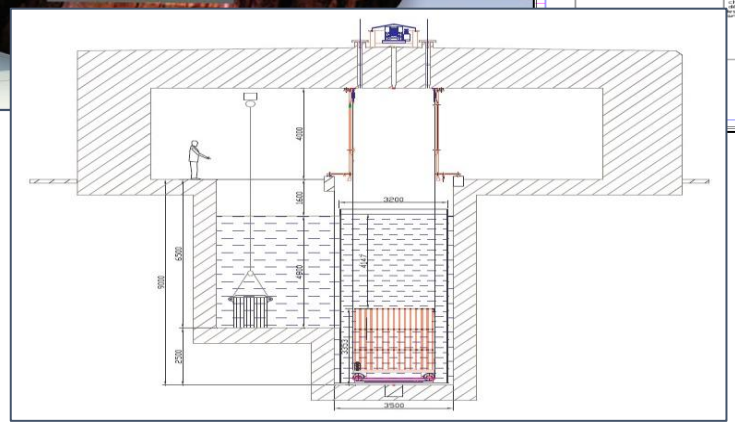

Disposition de plusieurs modules
sur le porte source

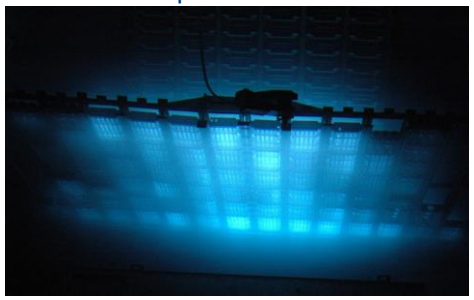

Utilisation du porte source :
- Position haute = position de travail
- Position basse = position de sécurité au fond de la piscine

Site irradiation gamma…une INB – mais pas comme les autres

- Une seule matière radioactive, le ^{60}Co, décroissance *sans* production d'autres isotopes radioactifs
- Emballement des réactions nucléaires en chaîne *impossible*
- Le ^{60}Co n'active *pas* la matière (bâtiments, produits, …)
- Pas de circuit / éléments sous pression
- Pas d'effluents nucléaires (liquides ou gazeux)

- On se protège simplement du rayonnement gamma
- Confinement du ^{60}Co par la double barrière des sources et le cuvelage en acier inox de la piscine
- Risque maitrisé pour le personnel ou les populations
- L'essentiel de l'activité de l'installation n'est pas nucléaire mais logistique

Projets 2025

Projets du site de Dagneux

2025 :

- Sureté malveillance et sécurité site

  Nouveau système anti-intrusion et vidéosurveillance

A plus long terme :

- Démolition des anciens irradiateurs D1 et D2

  Dossier méthodologique en cours d'instruction auprès de l'ASNR

- Construction d'un nouveau bâtiment administratif

- Construction d'un nouvel irradiateur (D7)

  Instruction du dossier par l'ASNR

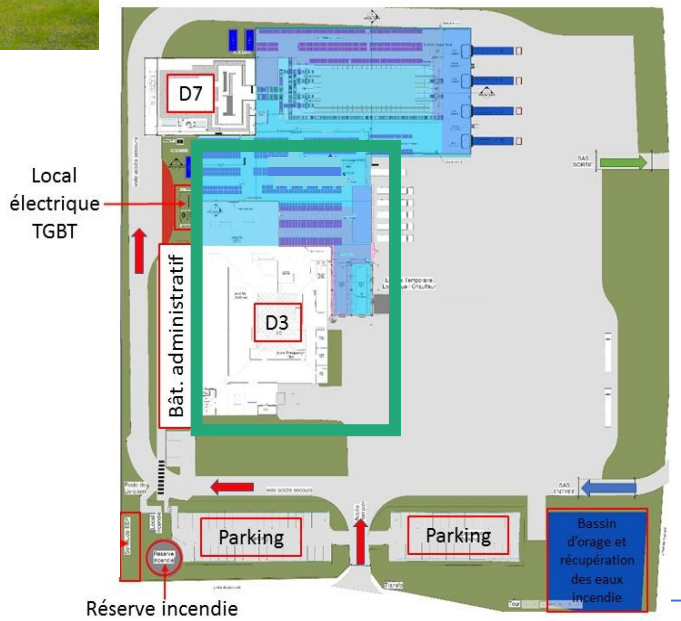

IONISOS – Le rapport de Transparence et Sécurité Nucléaire (TSN)

Evènements

- La grille de gravité définit par l'ASN

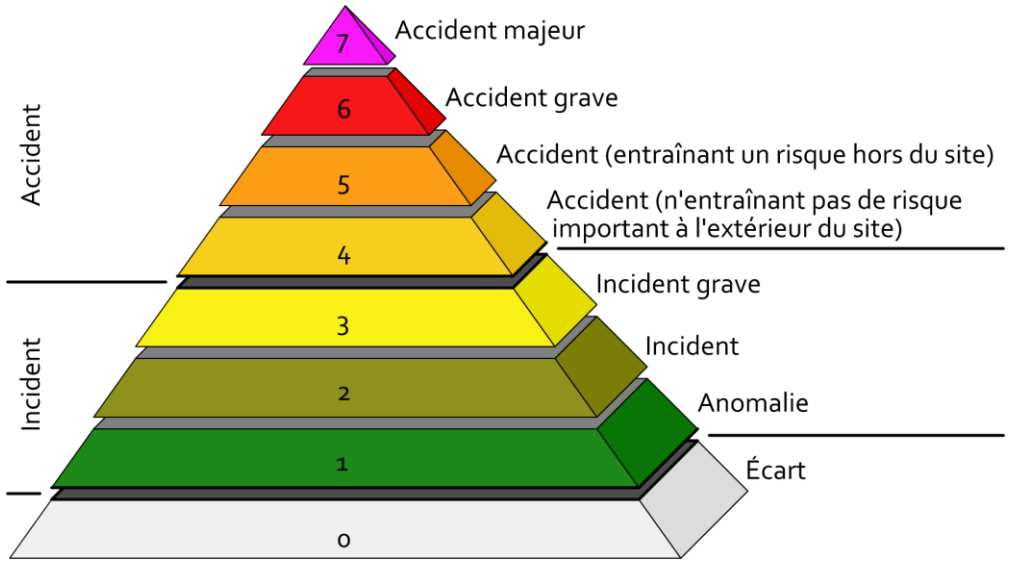

- 4 événements significatifs pour la sûreté nucléaire (niveau 0) :
  - Accrochage d'un guide par le porte-sources
  - Atteinte d'une limite d'ions chlorures dans la piscine Béton
  - Dépassement d'une limite de conductivité dans la piscine INOX
  - Retrait d'un EIP suite à une panne

- 0 évènement significatif à déclarer relatif à :
  - L'environnement,
  - Aux transports.

Evenements de niveau 0

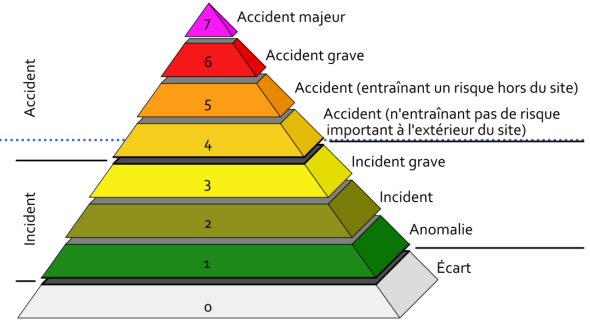

- Absence de dosimètre opérationnel (02/2024)

- Arrêt automatique de l'installation par la descente du porte-sources dans la piscine suite à un défaut de placement de balancelle,
- Intervention en casemate de nuit d'un intervenant suite au coincement d'une balancelle lors de son transit en casemate,
- Déplacement involontaire du guide de balancelle situé au sol lors du replacement de la balancelle,
- Remise en service de l'installation et nouvel arrêt automatique provoquant la descente des sources dans la piscine (position de sûreté),
- Accrochage ponctuel du guide positionné à proximité du chemin de descente du porte-sources par ce dernier.

➢ Plusieurs actions ont été menées dont la fixation des guides de nacelles pouvant impacter la descente du porte-sources.

- Dépassement d'une limite de résistivité piscine INOX (07/2024)

- Contrôle des paramètres physico-chimiques de la piscine à fréquence régulière,
- Constat d'une augmentation lente de la conductivité de l'eau de piscine malgré des actions correctives,
- Dépassement de la limite autorisée par notre référentiel avant identification de la cause,
- Identification de la fuite de l'échangeur du groupe froid, mélangeant une partie du fluide frigorigène dans la piscine,
- Absence d'impact sur les sources.

➢ Plusieurs actions ont été menées dont le remplacement du groupe froid et de son échangeur.

Evénements de niveau 0

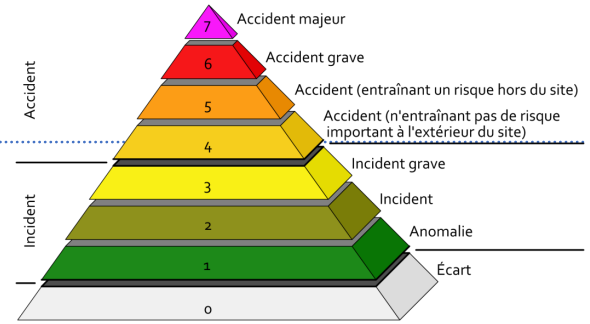

- Atteinte du seuil d'ions chlorures dans la piscine béton (07/2024)

- Contrôle des paramètres physico-chimiques de la piscine à fréquence régulière,
- Contrôles spécifiques de l'eau de la piscine béton lors de l'évènement précédent,
- Retours d'analyse de l'eau montrant l'atteinte du seuil d'ions chlorures, sans le dépasser,

➢ Plusieurs actions ont été menées dont le remplacement des résines échangeuses d'ions.

- Retrait d'un EIP (08/2024)

- Panne de la pompe du circuit de traitement de l'eau de piscine INOX (contenant les sources),
- Installation de la pompe de rechange qui s'est avérée non fonctionnelle,
- Retrait de la pompe piscine béton au profit de celle de la piscine INOX,
- Commande et remise en place de la pompe piscine béton à réception.

➢ Plusieurs actions ont été menées dont la création d'une procédure d'intervertissement des pompes et la commande d'une pompe de secours fonctionnelle.

Bilan des inspections ASN

- **Bilan des inspections ASN**

- **1 visite annoncée** réalisée le 01/10/2024

- Thème : Organisation et moyens de crise
- Les demandes concernent principalement les sujets suivants :
  - Gestion des déchets et incorporation d'un chapitre lié à la gestion des déchets au référentiel,
  - Gestion des EIP/AIP et mise à jour la liste des EIP et AIP,
  - Description de la gestion incendie,
  - Description du transfert de sources entre piscines,
  - Demandes liées à nos évènements de l'année.

- L'ensemble des demandes ont fait l'objet d'engagements, tous soldés.

Bilan des exercices d'urgence 2024

- 12/02/2024 : 1 exercice d'évacuation alerte incendie dont PUI conventionnel
- 26/02/2024 : 1 exercice d'évacuation alerte incendie dont PUI conventionnel

- 15/03/2024 : PUI conventionnel sur départ de feu
- 14/06/2024 : PUI conventionnel sur départ de feu avec le SDIS 01
- 26/09/2024 : PUI conventionnel sur départ de feu
- 20/12/2024 : PUI radiologique sur déclenchement d'une balise radioprotection en intérieur site

Gestion des déchets

Déchets nucléaires (TFA – Très faible activité) produits	2024	2023
Consommables (flacons, filtres, frottis, EPI…)	0,02t	0,06t
Résines piscines	0,23t	0,14t
Pièces métalliques	0,32t	0,07t

AUCUN REJET
d'effluents radioactifs (ni liquide ni gazeux)
➔ Entreposés en fûts dans un local dédié avant prise en charge par l'ANDRA

Déchets conventionnels évacués	2024	2023
Non dangereux (cartons, plastiques, bois et autres)	21t	29,3t
Dangereux (huiles, DEEE, emballages souillés)	1,17t	0,15t

01/08/2024 : Expédition de 5,1 t de déchets issus de l'assainissement des bâtiments D1 et D2

Contrôles périodiques de l'eau

Analyses par un laboratoire accrédité et indépendant : ALGADE

Piscines Inox et Béton

- 4 fois par an

Nappe phréatique

- 2 Piézomètres
  - 2 fois par an

AUCUNE
Présence de radioactivité détectée

IONISOS

Your industrial sterilization and crosslinking partner.

Providing a tailored solution to your needs, now and in the future.

Rappels

Les crédits « CLI » :

- sont des crédits de fonctionnement du budget départemental ;

- bénéficient d'une subvention annuelle de l'ASN de l'ordre de 50 %.

- 1 CLI plénière le 6 février à Saint-Vulbas ;

- 1 CLI publique le 6 novembre à Genas ;

- visite de la CNPE Bugey le 23 juin sur la thématique de la gestion de la ressource en eau et de la préservation de l'environnement organisée par EDF ;

- diffusion de la sixième lettre d'information ;

(pour cette année 2024, la lettre d'information a été dense avec un dépliant sur 6 pages au lieu de 4 pages habituellement).

BILAN FINANCIER 2024

ACTIVITÉS	Montant réalisé
Frais déplacement des membres CLI	222,89 €
Adhésion ANCCLI	1 000 €
Impression de la lettre d'information annuelle	21 660 €
Distribution de la lettre d'information annuelle	10 968,43 €
Impression des flyers et affiches réunion CLI publique	638,40 €
Distribution des flyers et affiches - CLI publique	178,18 €
Encarts presse réunion publique	3 165,55 €
Comptes rendus des CLI plénières par un prestataire	3 900 €
Coûts de fonctionnement (RH Département)	21 000 €
Total	**62 733,45 €**

CLI BUGEY / IONISOS – PROGRAMME D'ACTIVITES 2025

- 1 réunion publique : en fin d'année (comme c'est le cas chaque année) ;

- 2 réunions plénières : 27 janvier et 16 juin ;

- participation aux différentes rencontres organisées par la Commission Nationale du Débat Public concernant le projet de construction de deux nouveaux EPR2 du 28 janvier au 15 mai 2025 ;

- visite d'ICEDA au cours de l'année 2025 organisée par EDF ;

- diffusion de la septième lettre d'information ;

- Les comptes-rendus des CLI.

BUDGET PREVISIONNEL 2025 - FONCTIONNEMENT CLI

ACTIVITÉS	Prévisionnel	Commentaires
Frais déplacement des membres CLI	500 €	
Adhésion ANCCLI	1 000 €	
Impression de la lettre d'information annuelle	15 000 €	tout foyer PPI 20 km
Distribution de la lettre d'information annuelle	10 000 €	Toutes les boites aux lettres dans les communes du périmètre de la CLI = 20 km
Impression des flyers et affiches réunion CLI publique	500 €	
Distribution des flyers et affiches - CLI publique	500 €	Transmises aux 121 communes du PPI
Encarts presse réunion publique	3 000 €	
Comptes rendus des CLI plénières par un prestataire	7 800 €	
Coûts de fonctionnement	21 000 €	Temps de travail agents du Département
Total	**59 300 €**	

Commission Locale d'Information du CNPE Bugey et IONISOS

Merci de votre attention

AIN 01 le Département

Ici, c'est l'Ain !